

Le domaine de Montolivet

chemin de Montolivet 19, Lausanne

n° ECA 6684



Etude historique

Bruno Corthésy

en collaboration avec Bruno Santos

Avril 2016



Bureau de recherche en histoire de l'architecture
Bruno Corthésy
Avenue Vuillemin 10, 1005 Lausanne
021/311 70 46, brunocorthesy@hotmail.com

Table des matières

Introduction	3
Situation	4
L’Institution catholique Montolivet	16
La maison de Montolivet	16
Le plan	17
Les élévations	17
Les éléments décoratifs	22
La dépendance	26
Le bâtiment d’école	34
L’internat	37
La chapelle	41
La salle des maîtres	46
Le gymnase	47
Les aménagements extérieurs	54
Conclusion	57
Bibliographie	59

Photo de couverture: Le domaine de Montolivet, entre 1947 et 1973 (carte postale von Lanthen, archives de l’Institut catholique Montolivet).

Sauf indication contraire, toutes les photographies sont de Bruno Santos et Bruno Corthésy.

Introduction

Le site de Montolivet est occupé par l'Institut catholique Montolivet, qui prodigue un enseignement privé, à l'adresse chemin de Montolivet 19 à Lausanne. Il réunit un ensemble de bâtiments construits à des époques différentes et remplissant des fonctions diverses. L'immeuble le plus ancien et le plus remarquable est une maison d'habitation, qui faisait partie d'une *campagne*, reconstruite en 1796 et transformée par l'architecte Henri Perregaux en 1832. Il bénéficie d'une note 3 au recensement architectural du canton de Vaud. Au même moment, Perregaux procède à l'édification, au nord-ouest, d'une dépendance, qui s'apparente à une ferme et qui a reçu une note 4 lors du recensement cantonal. En 1947, il est procédé à un important agrandissement de l'école sous la direction de l'architecte Robert Stoll qui y adjoint un bâtiment contenant des salles de classe, un internat et une chapelle. Ces édifices n'ont pas été intégrés dans le recensement cantonal. Enfin, en 1973, un dernier bâtiment, contenant des salles de classe, est implanté dans la pente au sud du site, par l'architecte Henri Collomb. Cet objet n'a pas non plus été recensé. L'ensemble se répartit sur une légère éminence qui profite d'un point de vue favorable sur le lac et les montagnes. Il est planté d'une végétation abondante qui a fait l'objet de plusieurs mesures de protection.

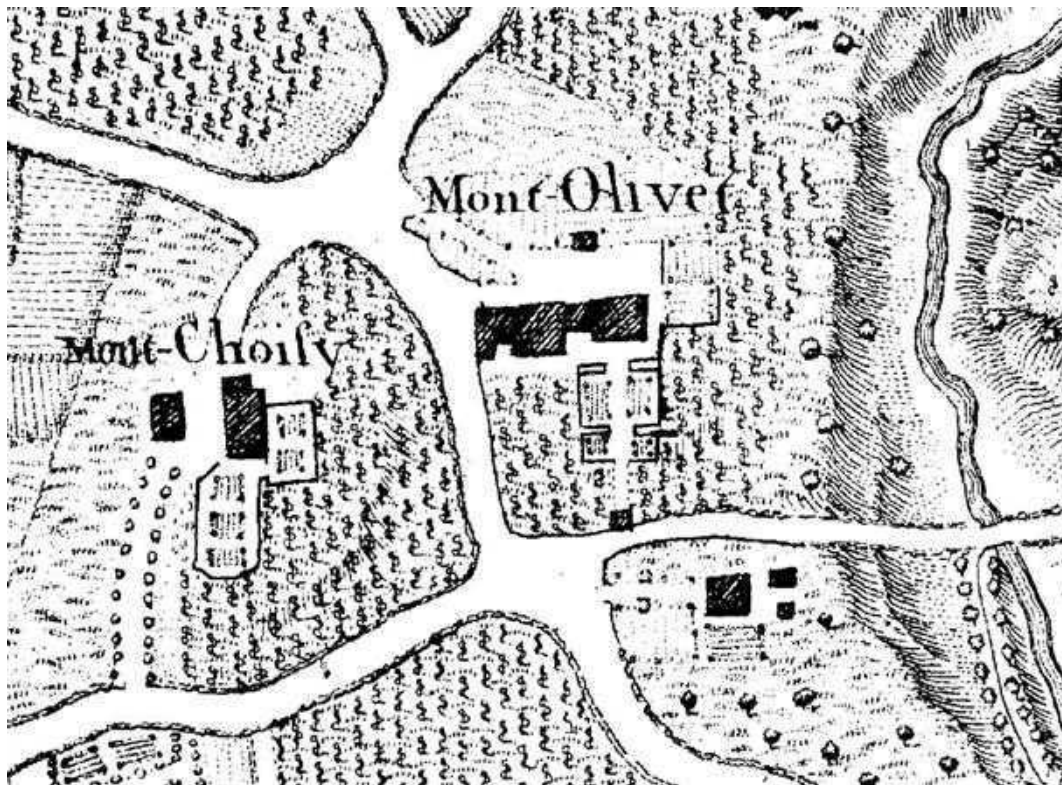


Fig. 2. Plan de la ville de Lausanne, par L. Emery, 1806 (détail).

Situation

L'ensemble des bâtiments de Montolivet repose sur une petite colline dont la géologie fait dévier la Vuachère de son cours et l'oblige soudainement à tendre directement vers le lac. Sur le plan de 1806, la brusque dépression qui en résulte à l'est du site est clairement signalée (fig. 2)¹. Au même moment, le domaine apparaît principalement planté de vignes, comme les propriétés alentour. A l'ouest se trouve la campagne de Montchoisi, reconstruite en 1779 et démolie en 1913². A proximité passe un grand nombre de chemins dont les tracés existent encore aujourd'hui: chemin de Montolivet, avenue du Denantou et chemin du Pont-du-Diable. Devant la maison principale s'étend une allée, placée dans l'axe central et se prolongeant jusqu'à la voie de circulation. Elle traverse un jardin d'agrément, souvent, comme ici, aménagé à Lausanne au sud de la maison. Sur le plan, le jardin semble formé de deux terrasses successives afin de racheter la pente. A l'extrémité de l'allée, le passage est fermé par une petite construction. A l'est, sur le côté de la maison, se trouve certainement un jardin potager, dont le statut hiérarchique inférieur est signalé par sa position marginale. L'accès à la maison se fait par une vaste cour, bordée au nord d'une petite construction. Les bâtiments principaux sont constitués de deux volumes, implantés dans le même alignement et reliés par des constructions de moindre importance. Cette disposition date de 1796. Il n'en reste aujourd'hui que la partie orientale³.

Le cadastre Berney donne une représentation de la campagne au moment même où l'architecte Henri Perregaux y effectue des travaux, en 1831 et 1832 (fig. 3 et 4). Deux maisons d'habitations possèdent alors de nombreuses dépendances (granges, écuries, étables à porcs, etc.). Perregaux fait construire une dépendance au nord-ouest, qui existe encore aujourd'hui (n° 5)⁴. Le jardin au sud de la maison présente un dessin beaucoup moins rigoureux qu'en 1806, témoignant du passage d'un plan à la française à celui à l'anglaise. Il est doté de chemins sinueux et d'un bassin. Contre le mur de soutènement du jardin s'appuie une serre (n° 19). A l'extrémité de l'axe principal, un petit édifice est indiqué comme « cabine » (n° 20).



Fig. 3. Cadastre Berney, 1827-1931, f° 30 (ACV).

¹ Plan de la ville de Lausanne, par L. Emery, 1806.

² GRANDJEAN, Marcel, *Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud*, volume 4, Berne : la Société d'histoire de l'art en Suisse, 1981, p. 29. L'architecte Henri Perregaux y effectue des travaux en 1816 et 1817, comme plus tard à Montolivet.

³ GRANDJEAN, *op. cit.*, p. 30.

⁴ ACV G 132 Tabl. 1836 55 ; ACV G 132 PV 1837 1042.

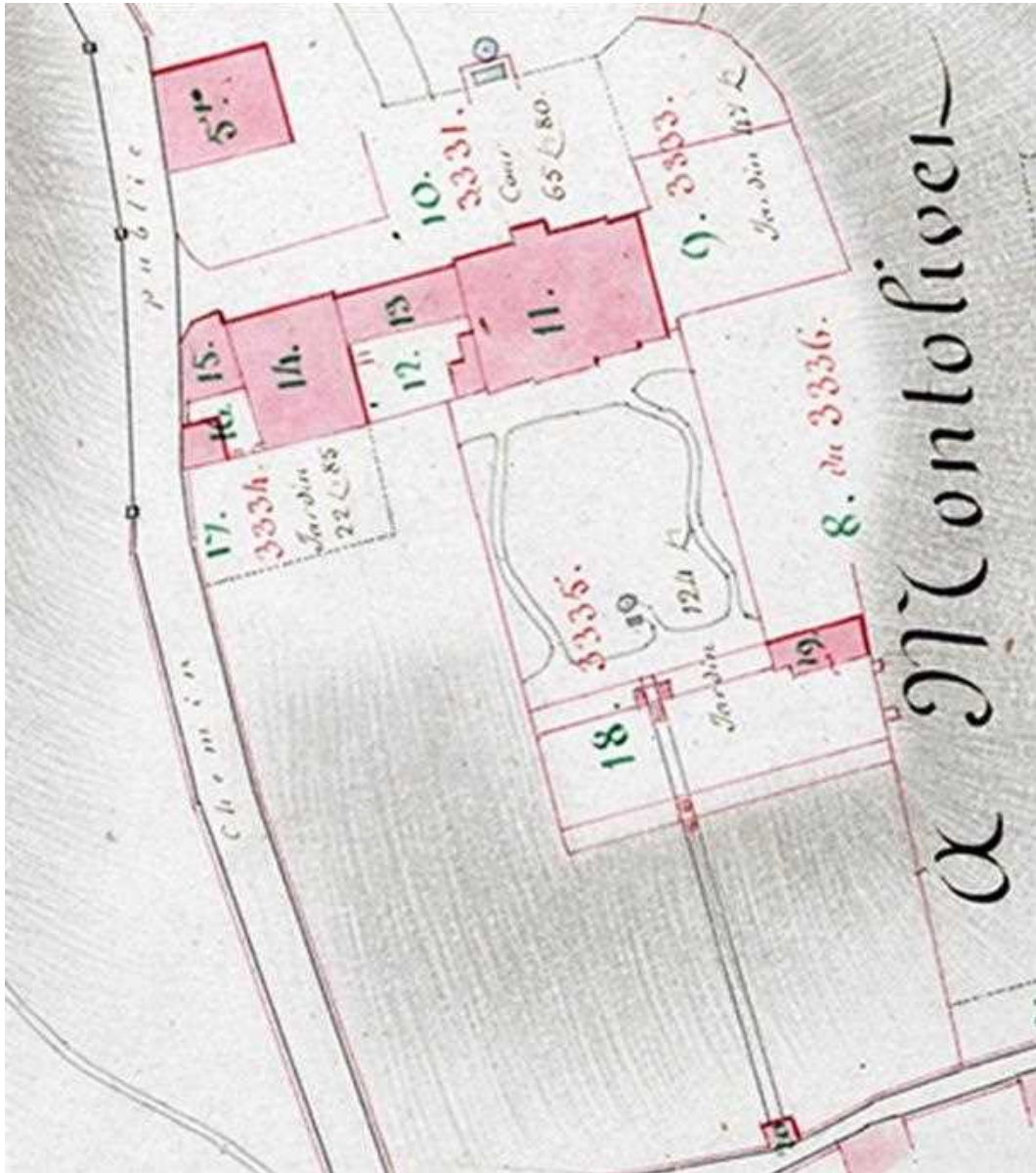


Fig. 4. Cadastre Berney, 1827-1931, f° 30, détail (ACV). Points 5. Grange, écurie remise, 11. Maison ; 12. Place ; 13. Cave ; 14. Maison, grange, écurie ; 15. Grange, écurie ; 16. Etable à porcs et place ; 19. Serre ; 20. Cabines.

60 ans plus tard, sur un plan de 1896, la configuration des bâtiments n'a pas changé, à l'exception d'un édicule ajouté au nord-ouest (fig. 5). Le plan du jardin semble plus sommaire qu'en 1806, mais il se caractérise cependant par un important mur de soutènement. Le détail du dessin ne permet pas d'identifier clairement les aménagements du mur, mais un plan de 1937 en donne une image plus précise (fig. 6). Un escalier à double rampe permet d'accéder à la partie inférieure du jardin. Cet escalier est encore visible sur des vues aériennes postérieures à la construction du bâtiment d'école et de l'internat en 1947 (fig. 1/couverture). Il a donc subsisté jusqu'à la construction du gymnase en 1973. Le plan de 1937 comporte également un rectangle en pointillés. Il s'agit d'un court de tennis, qui sera déplacé en contrebas en 1975⁵. Au nord, le système de circulation prend, en 1937, la forme qu'il a encore aujourd'hui.

Le plan de la ville de Lausanne de 1959, qui intervient après la construction du bâtiment d'école et de l'internat en 1947, rend compte des aménagements effectués dans le parc (fig. 7). Un préau a notamment été créé à l'est, accessible par un large escalier (fig. 54 et 122). Un escalier plus étroit est également aménagé en contre-haut. La dépendance apparaît avec un plan presque carré, alors qu'elle est agrandie en direction de l'est en 1955 par l'architecte Robert Stoll⁶. Le plan de 1979 fait apparaître le gymnase, construit en 1972 par l'architecte Henri Collomb (fig. 8). De fait, le plus petit des escaliers extérieurs a disparu.

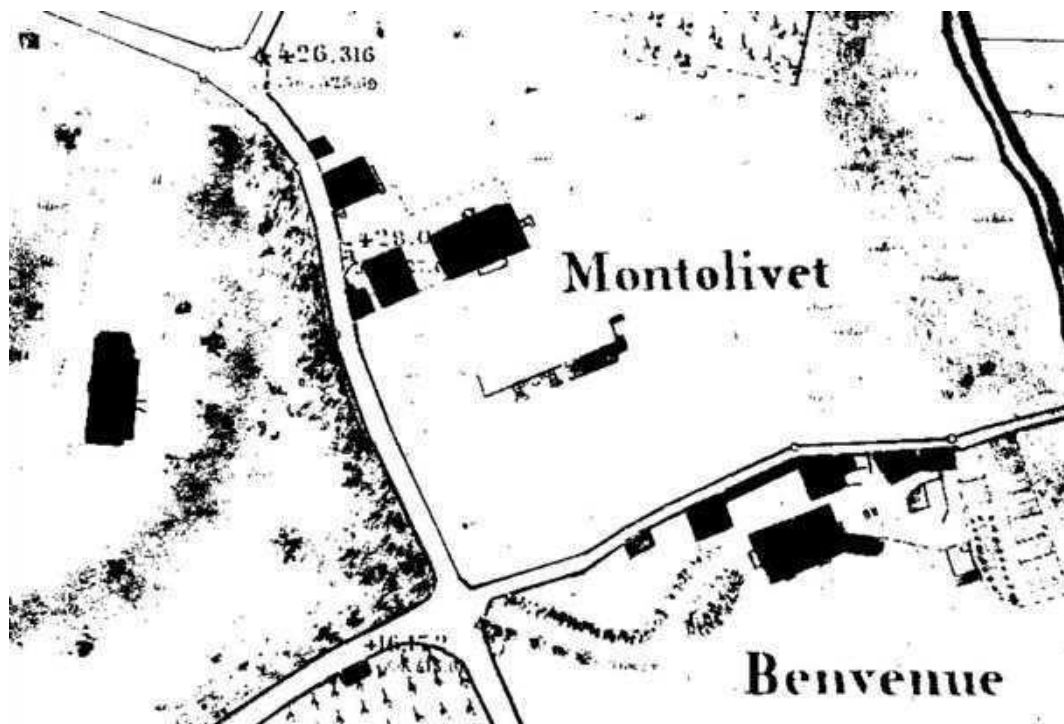


Fig. 4. Plan de la ville de Lausanne et de ses environs, 1896 (détail).

⁵ Dossier de mise à l'enquête publique du 23 mai au 3 juin 1975, AVL.

⁶ Dossier de mise à l'enquête publique du 21 au 31 octobre 1955, AVL.

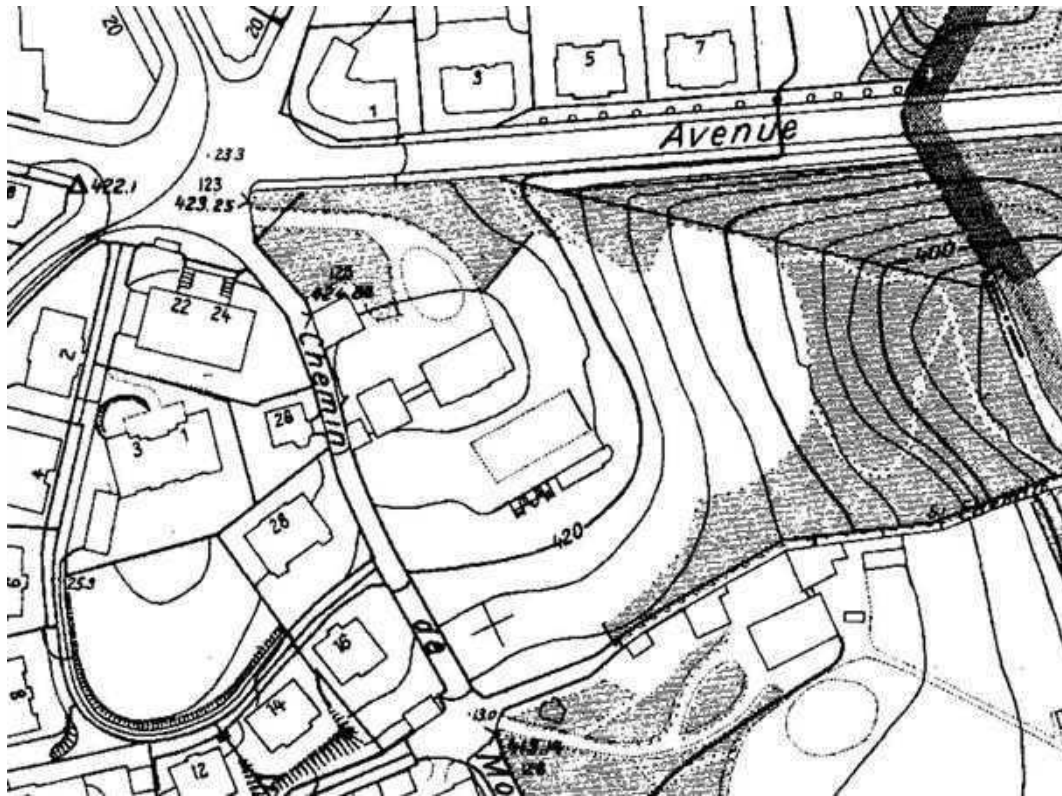


Fig. 6. Plan de la ville de Lausanne, 1937 (détail).

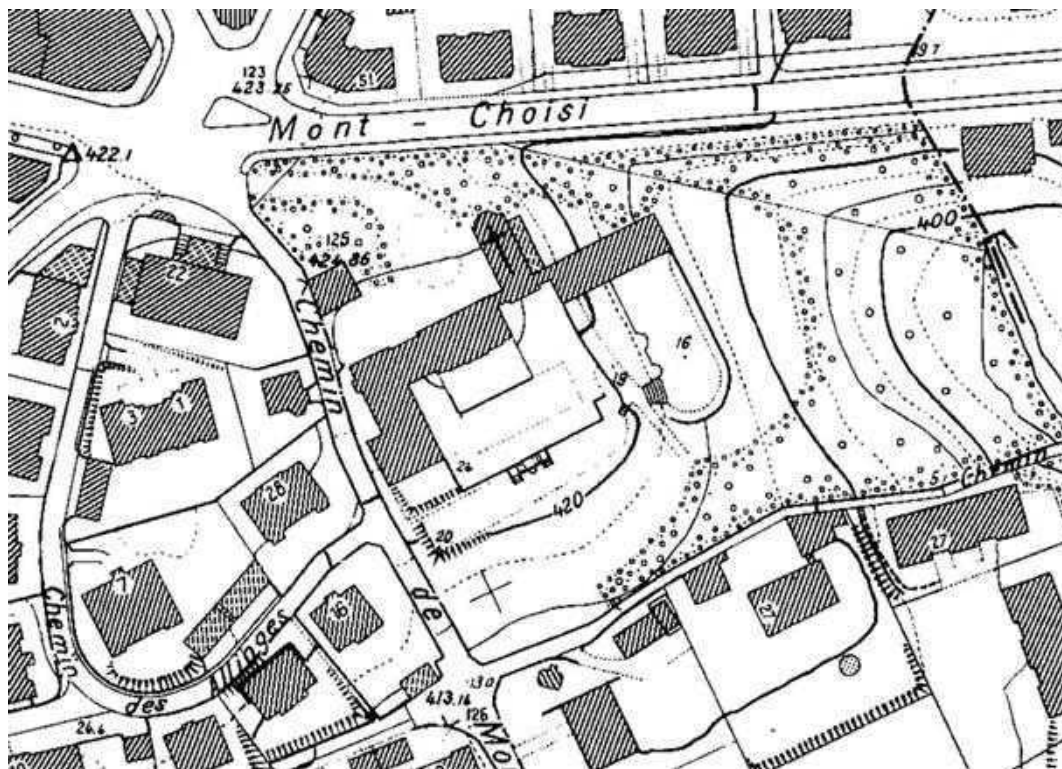


Fig. 7. Plan de la ville de Lausanne, 1959 (détail).

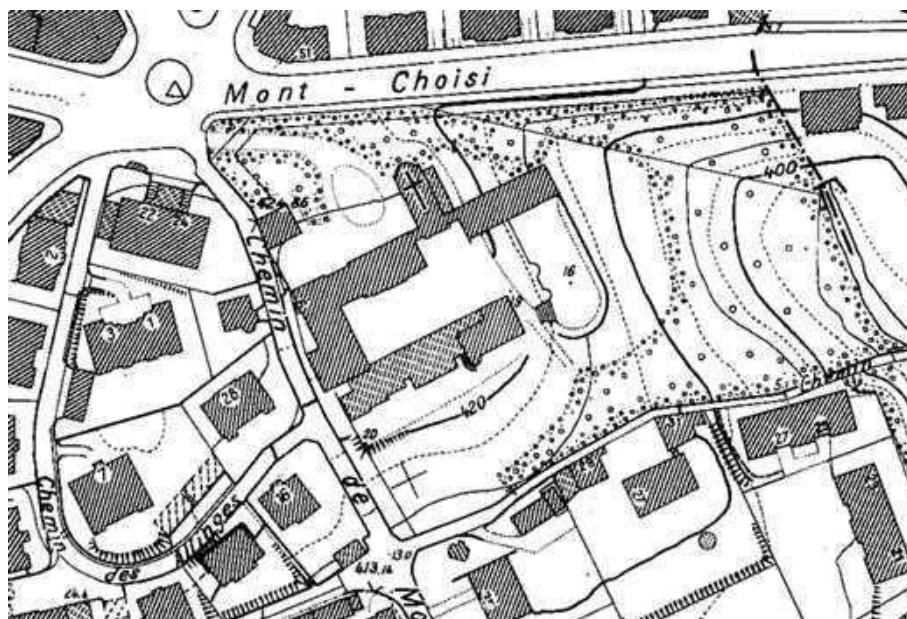


Fig. 8. Plan de la ville de Lausanne en 1979 (détail).

En 1947, parallèlement au lancement du projet de construction de l'école et de l'internat, la Ville exige des promoteurs qu'ils contractent des servitudes afin de préserver les arbres et la verdure, ainsi que de limiter la hauteur des constructions (fig. 9)⁷. Par cet acte de servitudes, les bâtiments nouvellement réalisés sont entérinés et la possibilité de nouvelle construction est limitée au sud de l'internat.

Un plan partiel d'affectation est établi en 1996-1998 pour le périmètre de l'école Montolivet (fig. 10)⁸. Ce plan définit :

- les espaces entourant les bâtiments comme «zone de verdure et d'aménagements extérieurs»,
- le secteur à l'est, en bordure de la Vuachère, comme «zone forestière dont la nature et le périmètre ont fait l'objet d'une constatation en 1994 au sens de la législation forestière fédérale»,
- les terrains au sud, devant le gymnase et le bâtiment d'école, comme «zone de constructions basses dont la dalle de toiture doit être aménagée en zone verdure et accessible»,
- une bande de terrain en bordure du chemin du Pont-du-Diable comme «cordon végétal composé d'essence indigène, figuré à titre indicatif»,
- des points verts au nord-ouest comme «Des arbres à planter, emplacement figuré à titre indicatif»,
- une ligne rouge bordant presque toute la parcelle à l'ouest et le cordon de verdure au sud comme «la limite nouvelle des constructions»,
- des polygones rouges comme «volumes à construire A et B, tracé figuré à titre indicatif».

Le règlement du PPA précise également qu'il a pour objet de permettre l'extension des bâtiments existants qui doivent cependant être maintenus dans leurs gabarits. En cas de démolition nécessaire et de reconstruction de tout ou partie des murs de limite de propriété, le long des chemins du Pont-du-Diable et de Montolivet, le traitement de leur surface s'apparentera aux murs existants. L'aire forestière est définie par les lois fédérale et cantonale. Elle est caractérisée notamment par l'interdiction, sans autorisation préalable du service forestier, d'abattre des arbres, de déboiser, de faire des dépôts, d'ériger des clôtures et de bâtir (sous réserve des exceptions prévues par la

⁷ « Acte constitutif de servitudes », 4 juin 1947, AVL, dossier d'écritures.

⁸ « Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre le chemin de Montolivet, l'avenue de Montchoisi, la Vuachère et le chemin du Pont-du-Diable », approuvé par le Département des travaux publics le 22 janvier 1998 (Guichet cartographique de la ville de Lausanne).

législation forestière). Tous les bâtiments existants ou projetés sont destinés à des activités d'enseignement, ainsi qu'à leurs fonctions complémentaires. Le stationnement des véhicules restera circonscrit à la zone d'entrée nord. Les possibilités actuelles ne seront pas augmentées.

L'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) place le site en catégorie B, ce qui préconise la conservation de la disposition et de l'aspect des constructions et des espaces libres. Les aménagements extérieurs ont été pris en considération par l'Inventaire des jardins historiques, qui leur a attribué la note 4 (l'échelle de cet inventaire s'étend de 1 à 4, 1 étant la note la plus élevée).

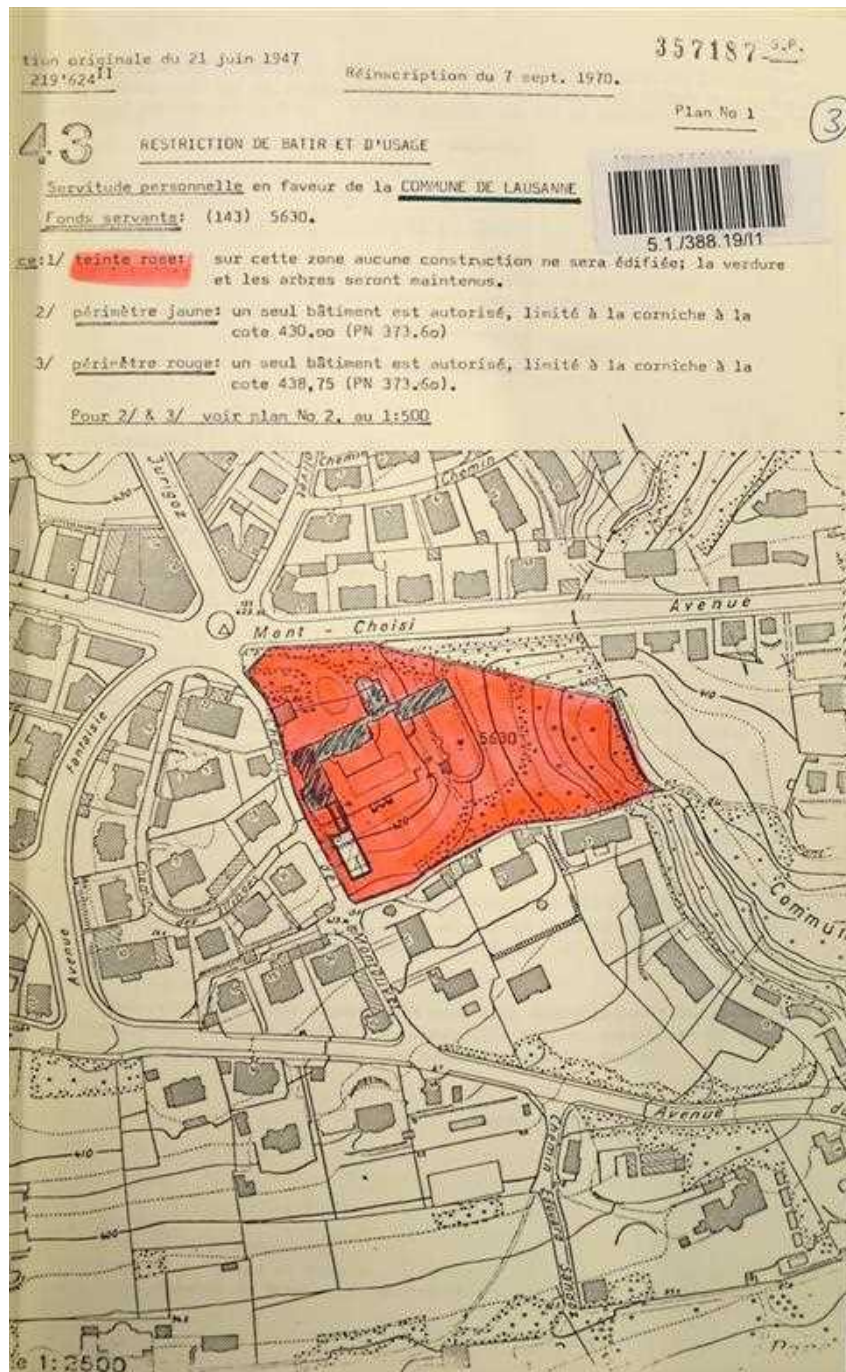


Fig. 9. Plan joint à l'«Acte constitutif de servitudes», 4 juin 1947 (AVL, dossier d'écritures).

COMMUNE DE LAUSANNE
DIRECTION DES TRAVAUX
SERVICE D'URBANISME



PLAN PARTIEL D'AFFECTATION

CONCERNANT LES TERRAINS COMPRIS ENTRE LE
CHEMIN DE MONTOLIVET, L'AVENUE DE MONTCHOISI,
LA VUACHERE ET LE CHEMIN DU PONT DU DIABLE

RADIATION PARTIELLE DU PLAN LEGALISE NO 123

Approuvé par la Municipalité de
Lausanne dans sa séance du 17 OCT. 1996



PLAN SOUMIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE
À LA DIRECTION DES TRAVAUX
du 28 OCT. 1996

du 26 NOV. 1996

Lausanne, le 26 NOV. 1996

La secrétaire :



Approuvé par le Conseil communal
de Lausanne dans sa séance du
11 NOV. 1997

Le président :



APPROUVE PAR LE DEPARTEMENT DES
TRAVAUX PUBLICS, DE L'AMENAGEMENT
ET DES TRANSPORTS LE
22 JAN. 1998

Le chef du département :



LES COORDONNÉES DES POINTS DETERMINANTS D'IMPLANTATION SONT A DISPOSITION AU SERVICE DU CADASTRE DE LA VILLE

PLAN	DOSSIER	PREAVIS réf.	LOTS	ECHELLE	DATE	ARCH/DESS.
6531	4.6/1996		2720	1:500	17.9.1996	RR/FA

Extrait du PGA du 26 juin 2006

Titre V : Secteurs soumis à un plan spécial d'affectation

Art. 155. Définition

¹ Les secteurs soumis à plan spécial d'affectation (plan partiel d'affectation, plan de quartier, plan d'extension partiel, plan d'affectation cantonal, etc.) figurent sur le plan des zones comprenant des parties délimitées du territoire communal subordonnées à des règles d'aménagement particulières.

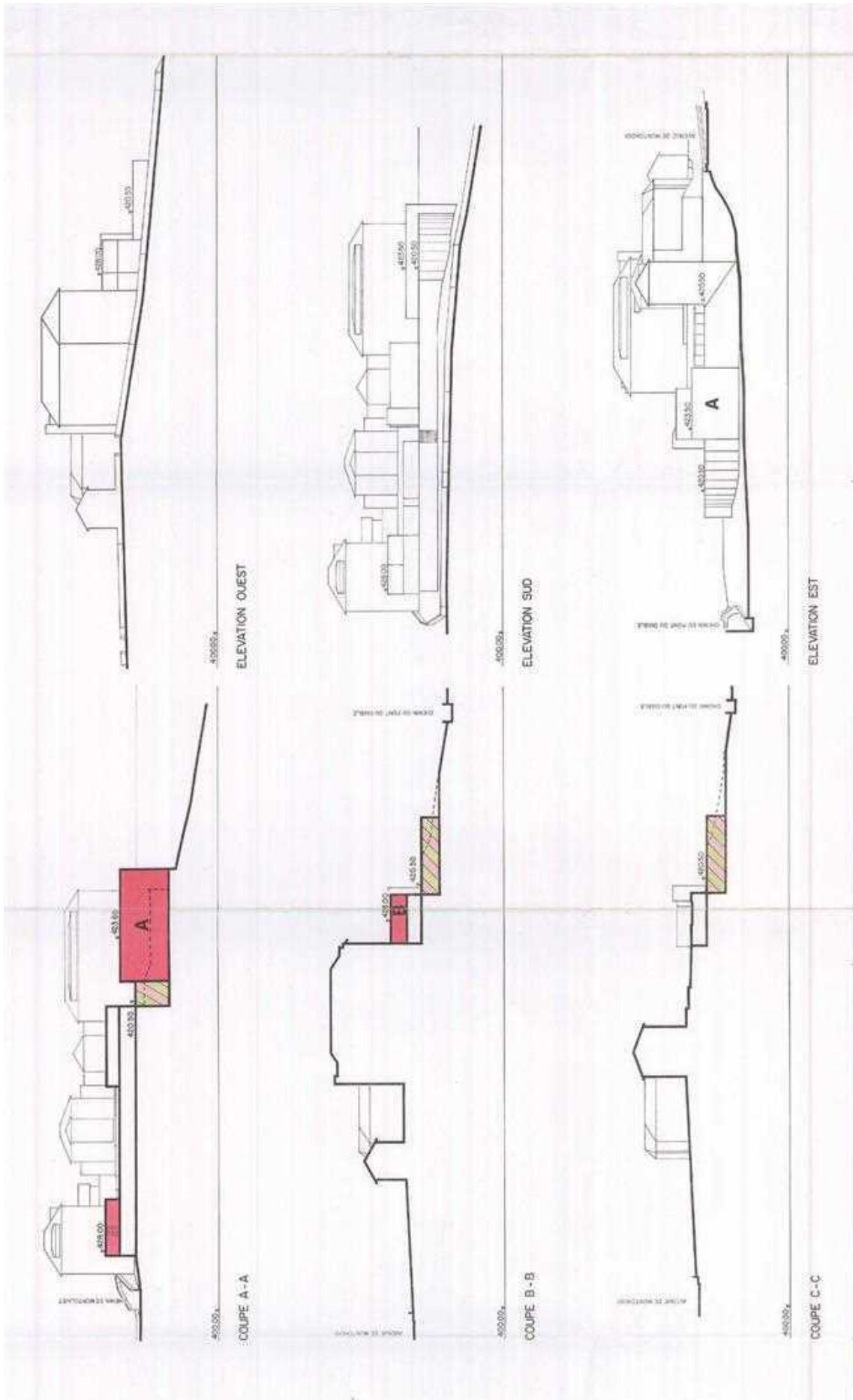
² Ces plans peuvent être consultés à la direction des travaux.

³ A titre supplétif, ces secteurs sont subordonnés aux dispositions du présent règlement s'ils ne comportent pas de dispositions analogues.








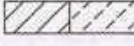



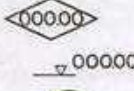













Art. 156. Dispositions antérieures du RPE et du RC

Les anciennes dispositions du Règlement concernant le plan d'extension du 3 novembre 1942 et du Règlement sur les constructions du 4 décembre 1990, auxquelles certains articles des plans spéciaux d'aménagement font référence, sont remplacées par les dispositions du règlement du Plan général d'affectation selon les tableaux de correspondance des annexes 2a et 2b.

Fig. 10. «Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre le chemin de Montolivet, l'avenue de Montchoisi, la Vuachère et le chemin du Pont-du-Diable», approuvé par le Département des travaux publics le 22 janvier 1998 (Guichet cartographique de la ville de Lausanne).



LEGENDE

-  Limite du territoire communal.
-  Périmètre du plan partiel d'affectation.
-  Limite existante des constructions soumise à nouvelle légalisation.
-  Limite nouvelle des constructions.
-  Limite radiée des constructions.
-  Limite d'artère.
-  Bâtiments existants.
-  Constructions basses existantes.
-  Volumes à construire A et B, tracé figuré à titre indicatif.
-  Périmètre d'implantation des volumes à construire.
-  Zone de constructions basses dont la dalle toiture doit être aménagée en zone de verdure et accessible.
-  Cote d'altitude maximale des volumes à construire et des constructions basses.
-  Arbre à planter, emplacement figuré à titre indicatif.
-  Zone forestière dont la nature et le périmètre ont fait l'objet d'une constatation en 1994 au sens de la législation forestière fédérale.
-  Aire et chemins d'accès aux bâtiments, emprise figurée à titre indicatif.
-  Aire de passage pour véhicules.
-  Sortie de véhicules (exutoire), figuré à titre indicatif.
-  Obligation de tourner à droite.
-  Zone de verdure et d'aménagements extérieurs.
-  Cordon végétal composé d'essence indigène, figuré à titre indicatif.
-  Cheminement piétonnier public, tracé figuré à titre indicatif.
-  Nouvelle traversée piétonne, tracé figuré à titre indicatif.
-  Seuil de ralentissement figuré à titre indicatif (pour améliorer la continuité piétonne).
-  Degré de sensibilité selon l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) du 15 décembre 1986.
-  Nouveaux escaliers d'accès, emprise figurée à titre indicatif.

REGLEMENT

CHAPITRE I - OBJET DU PLAN

1. Le plan a pour objet de permettre l'extension des bâtiments existants. Il répond au besoin éventuel d'une nouvelle salle de gymnastique avec vestiaires et prévoit à terme la construction de nouvelles classes et salles de réunion.
2. Le présent plan annule, à l'intérieur de son périmètre, toute disposition de plans légalisés antérieurement.

CHAPITRE II - DISPOSITIONS COMMUNES AUX BATIMENTS EXISTANTS ET NOUVEAUX

3. Les bâtiments et constructions basses existants sont maintenus dans leurs gabarits. Ils peuvent être entretenus, rénovés, transformés ou reconstruits au maximum dans leurs gabarits. Des adjonctions telles que lucarnes, verrières, bow-windows, balcons, porches d'entrée, cages d'escalier et d'ascenseur, etc. peuvent être admises, pour autant que leur intégration esthétique soit satisfaisante.
4. Les cordons et bandeaux, piliers et pilastres, sauts-de-loup, isolation périphérique, aménagements extérieurs et ouvrages légers tels que dallages, pergolas et passages couverts, ainsi que les superstructures regroupées et réduites au minimum nécessaire, peuvent également déborder des périmètres d'implantation ou des gabarits.
5. Au-delà de la limite des constructions, seules les anticipations prévues par le règlement sur les constructions peuvent être admises.
6. La hauteur maximale des volumes à construire A, B et des constructions basses nouvelles, y compris les toitures (cas échéant avec la couche de terre mais sans les parapets), est fixée par une cote d'altitude indiquée sur le plan, les coupes et les élévations.

CHAPITRE III - CONSTRUCTIONS NOUVELLES

7. Lors de la réalisation des constructions basses nouvelles, le préau de l'école sera aménagé sur la toiture de celles-ci, rendue accessible. Un tiers au moins de la surface sera aménagé en zone de verdure (épaisseur de terre minimale net : 30 cm). Des escaliers de raccordement seront créés à l'angle nord-est et au sud des constructions basses.
8. Les façades entièrement borgnes sont interdites. Tous les nouveaux volumes auront un traitement architectural soigné. Des ouvertures zénithales sont admises en terrasse.
9. La Municipalité refusera toute construction qui ne s'intégrera pas au domaine bâti environnant.

CHAPITRE IV - ZONE DE VERDURE ET D'AMENAGEMENTS EXTERIEURS, AIRE ET CHEMINS D'ACCES AU BATIMENT, AIRE DE PASSAGE

10. La zone de verdure est destinée aux aménagements verts (dallages, pergolas, passages couverts, cheminements piétonniers et places de jeux sont admis).
11. La qualité de l'actuelle aire d'accès aux bâtiments, depuis l'avenue de Montchoisi, sera respectée lors de toute modification.
12. L'aire de passage est réservée à un exutoire pour véhicules, afin de permettre la dépose et la prise en charge de personnes ou marchandises à l'intérieur de la propriété, sous forme de sens unique.
Sa réalisation deviendra obligatoire lors de la première étape de l'extension des constructions dans la zone de constructions basses ou du volume A.
13. Les murs de limite de propriété, le long des chemins du Pont du Diable et de Montolivet, ne seront modifiés qu'en cas de nécessité. Des ouvertures réduites sont admises.
En cas de démolition nécessaire et de reconstruction de tout ou partie des murs, le traitement de leur surface s'apparentera aux murs existants.
Dans la mesure du possible, les abords de ces ouvrages seront accompagnés de cordons végétaux.
14. Le titre VII bis : « espaces verts, places de jeux et plantation » du Règlement concernant le plan d'extension (RPE) n'est pas applicable.

CHAPITRE V - AIRE ET LISIERE FORESTIERE

15. L'aire forestière est définie et régie par les lois fédérale et cantonale. Elle est caractérisée notamment par l'interdiction, sans autorisation préalable du service forestier, d'abattre des arbres, de déboiser, de faire des dépôts, d'ériger des clôtures et de bâtir (sous réserve des exceptions prévues par la législation forestière).
16. Les limites de l'aire forestière figurées sur le plan partiel d'affectation ont fait l'objet d'une constatation de nature forestière, conformément à l'article 10 de la loi fédérale sur les forêts du 4 octobre 1991, et sont définitives.

CHAPITRE VI - DESTINATION DES BATIMENTS

17. Tous les bâtiments existants ou projetés dans le périmètre du plan sont destinés à des activités d'enseignement ainsi qu'à leurs fonctions complémentaires telles qu'administration, restauration, logement, salle de gymnastique, etc.

CHAPITRE VII - STATIONNEMENT

18. Le stationnement des véhicules restera circonscrit à la zone d'entrée nord. Les possibilités actuelles ne seront pas augmentées.

CHAPITRE VIII - DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

19. A l'est, un cheminement piétonnier public est prévu le long de la Vuachère. Il sera aménagé partiellement sur la parcelle no 5630 et séparé de la propriété privée par un élément défini.
20. La Municipalité fixe les niveaux que devront respecter les constructeurs sur la limite des constructions ou d'artère, ainsi que les conditions d'écoulement des eaux usées et de ruissellement.
21. Sont réservées les dispositions légales et réglementaires édictées par la Confédération, le Canton ou la Commune, complétant ou modifiant celles du présent plan.
22. L'évacuation des eaux des constructions est à réaliser selon le régime séparatif.
Le débit maximum d'eau claire permanente et des eaux de ruissellement pouvant être déversé dans les canalisations publiques ne pourra pas dépasser le débit actuel.
Les constructeurs privilégieront toutes les mesures d'infiltration ou de rétention des eaux claires permanentes et de ruissellement.

L'Institution catholique Montolivet

Le domaine est acheté en 1916 par les sœurs de la Présentation de Marie, qui dirigent l'Institut catholique du Valentin, créé en 1862⁹. Un pensionnat pour jeunes filles «à la santé délicate» y est ouvert en septembre 1918. Pendant la Deuxième Guerre Mondiale, les filles de nombreux réfugiés y sont accueillies. En raison de l'essor qui lui est ainsi donné, l'Institut décide de construire en 1947 un nouveau bâtiment d'école, en 1948 un internat et en 1951 une chapelle. L'internat loge également des pensionnaires du Valentin, devenu trop étroit. En 1987, les sœurs cèdent la direction à une organisation laïque, mais demeurent propriétaires des immeubles. En 2002, l'Institut ouvre une antenne à Vich.

La maison de Montolivet

Comme de nombreux domaines entourant la ville et comprenant une ou plusieurs constructions, la maison de Montolivet appartient à ce que l'on appelle «les campagnes lausannoises». Au début du XVIII^e siècle, une maison y est déjà signalée¹⁰. Elle est achetée en 1783 par Pierre-Ferdinand Dapples qui y fait faire des travaux. Elle est ensuite rachetée par Gabriel Dapples en 1795 sous le nom de «Mont-Olivet», puis par Gabriel Boulanger, négociant. En 1796, a lieu la construction des deux bâtiments alignés, visibles sur le plan de 1806 (fig. 2). Il en reste aujourd'hui la partie est. En 1798, des travaux ont également lieu dans les dépendances.

En 1831 et 1832, d'importantes transformations sont effectuées par l'architecte Henri Perregaux. La maison d'habitation est surélevée d'un étage. Deux petites ailes lui sont ajoutées à l'est et à l'ouest, deux péristyles au nord et au sud. C'est également Perregaux qui réalise le bâtiment des dépendances au nord-ouest, visible sur le plan de 1831 (fig. 4).

La maison est rénovée en 1954-1956 par l'architecte Robert Stoll¹¹.

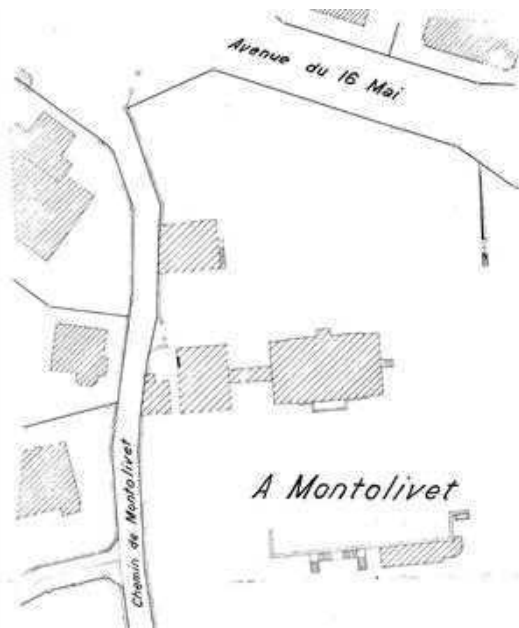


Fig. 11. Plan de situation dressé pour enquête le 24 août 1943. Ce plan fait apparaître une serre adossée au mur de soutènement au sud. Elle a été détruite par un incendie en 1947. A proximité, au nord-est, est installé un bassin ou une fontaine.

⁹ SECRÉTAN, Bernard, *Église et vie catholique à Lausanne du XIX^e siècle à nos jours*, Lausanne : Bibliothèque historique vaudoise, 2005, pp. 182-184.

¹⁰ GRANDJEAN, *op. cit.*, p. 30.

¹¹ GRANDJEAN, *op. cit.*, p. 30. Il ne nous a malheureusement pas été possible de consulter les archives de l'Institut catholique de Montolivet de manière exhaustive, de façon à établir précisément la nature de ces rénovations.

Le plan

De plan rectangulaire, le rez-de-chaussée et les étages sont traversés par un couloir central de distribution, s'étendant d'est en ouest (fig. 12 et 13). Au rez-de-chaussée, un second axe nord-sud le croise en son milieu. Cet axe donne au nord sur l'entrée et au sud sur le jardin, conférant au parterre un effet de transparence. Un troisième axe de circulation met les pièces méridionales en communication par une série de portes en enfilade, adossées à la façade sud. Aujourd'hui, plusieurs de ces portes ont été condamnées.

Les chambres se répartissent de part et d'autre de l'axe central longitudinal, les pièces de réception se disposant au sud et les espaces de service au nord. L'entrée principale donne sur un hall, flanqué à l'est de la cage d'escalier en demi-lune (fig. 23). Un escalier de service se trouve dans l'angle nord-ouest de la maison (fig. 41). La distribution intérieure a été perturbée par la suppression de plusieurs cloisons, principalement au rez-de-chaussée (fig. 25). En outre, en 1945, des salles de bains sont installées sur la terrasse ouest par l'architecte Jean L. Lavanchy, modifiant passablement la symétrie de l'ensemble (fig. 14 et 18)¹².

Les élévations

Les façades arborent le style néoclassique propre à Henri Perregaux¹³. Doté d'un portique à colonnes toscanes et d'un fronton triangulaire, le corps central en façade sud est constitué de deux travées en légère saillie, le mettant en évidence (fig. 14 et 16). Par respect hiérarchique, les deux travées latérales et les deux ailes esquissent chaque fois un léger retrait. Des chaînes de pierre marquent chaque angle et le crépi alterne avec la pierre nue afin de souligner les ségrégations verticales. Dans l'élévation, la hiérarchie des étages est également rendue lisible par la taille des fenêtres, plus petites dans l'attique, et des cordons continus indiquent la séparation de chaque niveau.

La façade nord reçoit un traitement plus sommaire, tout en conservant les mêmes caractéristiques: mise en évidence de l'axe central par un portique à deux colonnes, retrait des ailes, angles marqués par des chaînes, séparation des étages par un cordon continu (fig. 18).

Les façades latérales bénéficient d'une composition très élaborée (fig. 19). Le rez-de-chaussée est constitué de cinq portes-fenêtres en plein cintre (aujourd'hui réduites à trois), surmontées d'une sorte de loggia avec colonnes et garde-corps en fer forgé. A noter les lambrequins en bois (fig. 21). Les deux ailes se terminent en terrasses, alors que le corps principal est recouvert d'un toit à croupes.

¹² AVL, dossier de mise à l'enquête publique, 1944.

¹³ BISSEGGGER, Paul, *D'ivoire et de marbre. Alexandre et Henri Perregaux ou l'Age d'Or de l'architecture vaudoise. 1770-1850*, Lausanne : Bibliothèque historique vaudoise, 2007.

Maison de maître de Saint-Denis, Lausanne.
Plan du deuxième étage.
état actuel.

N. 4.

échelle : 1:50.
Jean L. Lavanchy, archit.
Lausanne ce: 13 août 1944.

JEAN L. LAVANCHY
Architecte
LAUSANNE

REGISTRE
DES TRAVAUX
16 AOUT 1944
LAUSANNE

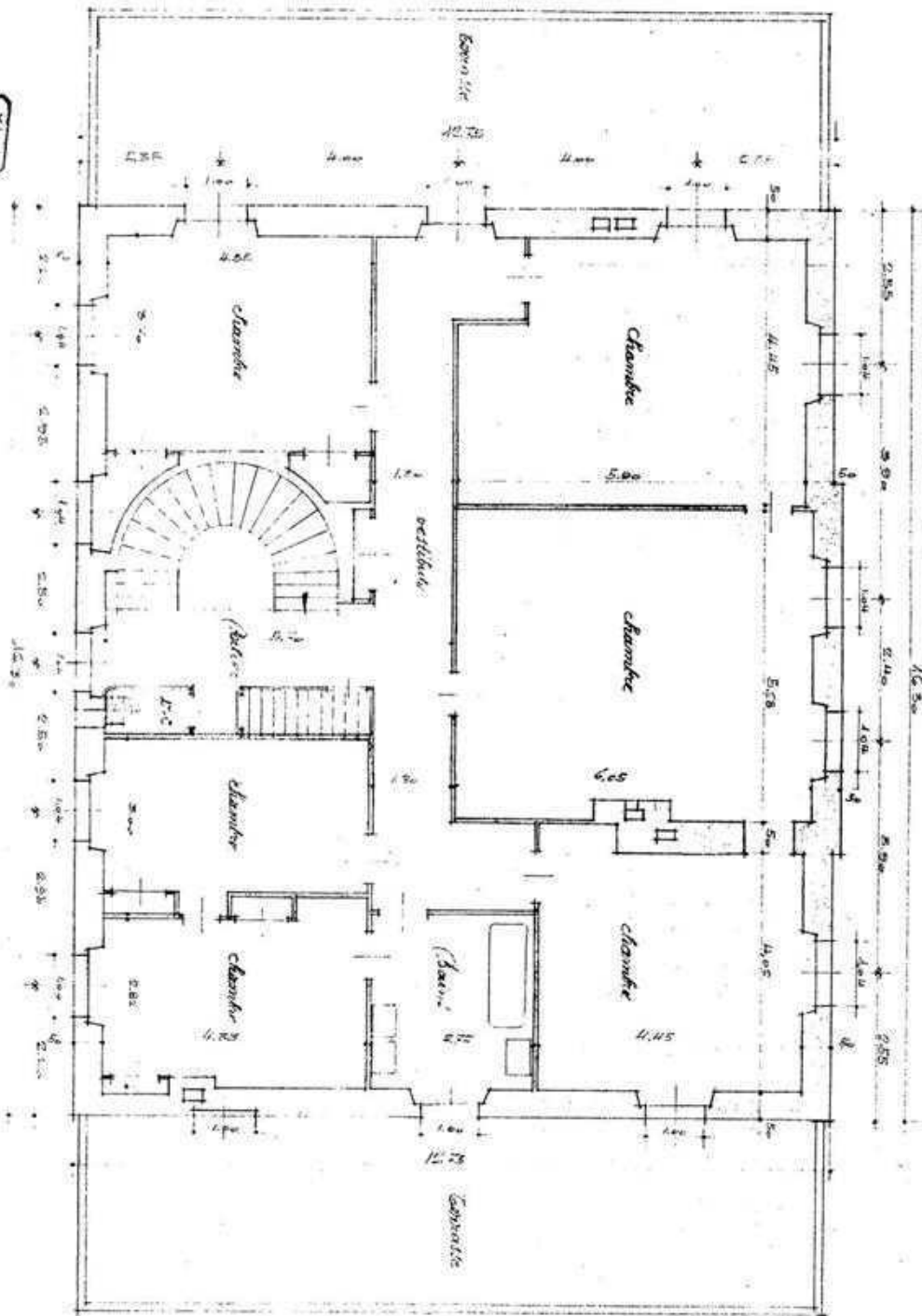


Fig. 13. Maison de maître, relevé du 2^e étage, Jean L. Lavanchy architecte, 14 août 1944 (AVL, dossier de mise à l'enquête publique).



Fig. 14. La maison de maître, façade sud.



Fig. 15. La maison en 1913 (photo Frédéric Mayor, MHL).



Fig. 16. Façade sud, portique.



Fig. 17. La maison en 1913 (photo Frédéric Mayor, MHL).



Fig. 18. Façade nord.



Fig. 19. Façade est.



Fig. 20. La façade est entre 1916 et 1923 (s.n., MHL).



Fig. 21. Façade est, lambrequins.

Les éléments décoratifs

Malgré d'importants travaux de transformation et de rénovation, la maison conserve de nombreux éléments décoratifs de valeur. Au rez-de-chaussée, la pièce centrale possède un parquet en losanges, la pièce au sud-est une cheminée en pierres jaunes et blanches sculptées de reliefs et la pièce au nord-est le même parquet à losanges (fig. 25-27). A l'étage, la pièce centrale est dotée d'une cheminée en pierre de Saint-Triphon surmontée d'un trumeau en stuc et d'un miroir (fig. 32-34). Les pièces au nord-ouest sont chauffées par un poêle en faïence (fig. 37 et 38). Dans l'attique, la pièce centrale est aussi pourvue d'une cheminée et les pièces au nord-ouest d'un poêle en faïence (fig. 40). Il reste de façon générale de nombreux éléments de menuiserie, comme les portes à décor de grecques, et des plinthes en bois, ainsi que des stucs au plafond (fig. 26 et 39). Au 1^{er} étage, les pièces au nord possèdent plusieurs armoires murales aux formats inhabituels, qui devaient certainement servir à conserver les documents relatifs au domaine (fig. 35 et 36). La décoration intérieure a cependant subi de nombreuses adjonctions ultérieures (carrelages, parquets, menuiseries, stucs, faux-plafonds, etc.) dont il serait nécessaire de préciser la chronologie.



Fig. 22. Cave et escalier de la cave.



Fig. 23. Escalier, rez-de-chaussée.



Fig. 24. Rez-de-chaussée, corridor est.



Fig. 25. Rez-de-chaussée, pièce au sud-est.



Fig. 26. Rez-de-chaussée, pièce centrale au sud.



Fig. 27. Rez-de-chaussée, pièce au nord-est



Fig. 28. Rez-de-chaussée, portique est, en 1951-1973 (Archives Institut Montolivet), et en 2016.



Fig. 29. 1^{er} étage, palier.



Fig. 30. 1^{er} étage, corridor central.



Fig. 31. 1^{er} étage, pièce au nord-est.



Fig. 32. 1^{er} étage, pièce centrale au sud.



Fig. 33. 1^{er} étage, pièce centrale au sud



Fig. 34. 1^{er} étage, pièce centrale au sud.



Fig. 35. 1^{er} étage, pièce au sud-ouest.



Fig. 36. 1^{er} étage, pièce au nord-ouest.



Fig. 37. 1^{er} étage, nord-ouest, poêle.



Fig. 38. 2^e étage, nord-ouest, poêle.



Fig. 39. 1^{er} étage, décor de grecques sur les portes.



Fig. 40. 2^e étage, pièce centrale au sud.



Fig.41. 2^e étage, escalier de service.

La dépendance

S'élevant au nord-ouest de la maison de maître, le bâtiment de la dépendance est construit en 1832 par l'architecte Henri Perregaux. De plan presque carré, à l'exception du mur ouest légèrement oblique pour suivre le tracé du chemin de Montolivet, il se compose, au rez-de-chaussée, de dépôts accessibles au sud par deux grandes portes cintrées et, à l'étage, d'un vaste grenier (fig. 42). En 1840, le bâtiment renferme une remise, une écurie et un fenil¹⁴. Il est fait partie en pierre et partie en bois, des tuiles recouvrant le toit. En 1946, le grenier est habité par deux chambres et des sanitaires (fig. 42). Il est accessible par un escalier extérieur, apposé contre la façade est, et le volume est couronné d'un toit en bâtière.

En 1946, l'architecte Robert Stoll procède à des transformations intérieures afin de créer dans les combles un appartement collectif de quatre chambres (fig. 43)¹⁵. Cet appartement est certainement destiné au personnel de l'école, car il ne comporte pas de cuisine (le personnel devait prendre ses repas au réfectoire), mais une cinquième pièce est dédiée au repassage. Il possède cependant un cabinet de toilette, équipé de quatre lavabos. Les chambres sont prévues pour accueillir un, deux ou trois lits.

Pour rendre possible cet aménagement, deux grandes fenêtres sont remplacées par quatre fenêtres plus petites en façade sud, deux fenêtres en demi-lune par deux fenêtres carrées en façade nord; une fenêtre est ajoutée en façade ouest (fig. 45-48).

En 1955, le même architecte procède à une extension du bâtiment vers l'est, pour y aménager, au rez-de-chaussée, un bureau pour l'aumônier et un studio doté d'une chambre, d'une salle de bains et de sanitaires (fig. 49 et 50)¹⁶. A l'étage, est construit un appartement de trois chambres avec salle de bains et sanitaires. L'ancien escalier conserve son affectation, mais d'extérieur, il devient intérieur. Un bandeau séparant le rez-de-chaussée de l'étage, autrefois en façade, aujourd'hui à l'intérieur, témoigne de ces transformations. De même, le prolongement de la charpente est visible à l'extérieur dans un raccord effectué sur la poutre sablière. L'extension est réalisée en briques de terre cuite, les planchers sont en béton armé, du linoléum est posé dans les chambres et des carrelages dans les salles d'eau. A cette occasion, les appartements reçoivent un chauffage central.

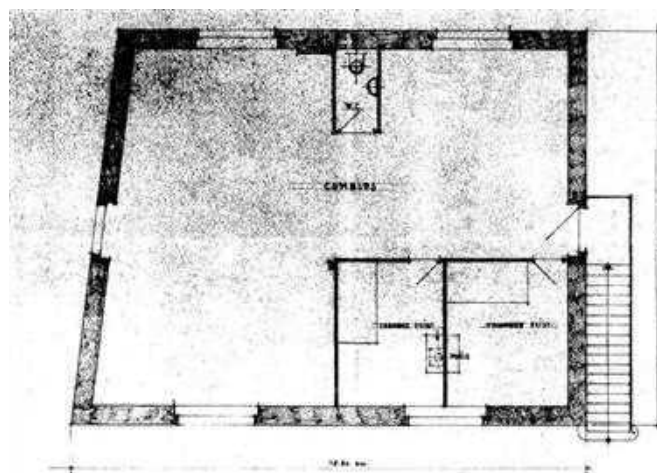


Fig. 42. Dépendance, relevé de l'étage, Robert Stoll architecte, 1945 (AVL, dossier de mise à l'enquête publique).

¹⁴ ACV, GEB 132/5 « Révision du cadastre des bâtiments 1836-1840 », f° 317.

¹⁵ AVL, dossier de mise à l'enquête publique du 21.12.1945 au 4.1.1946.

¹⁶ Lettre de l'architecte Robert Stoll à la Direction des travaux, 21.9.1955.

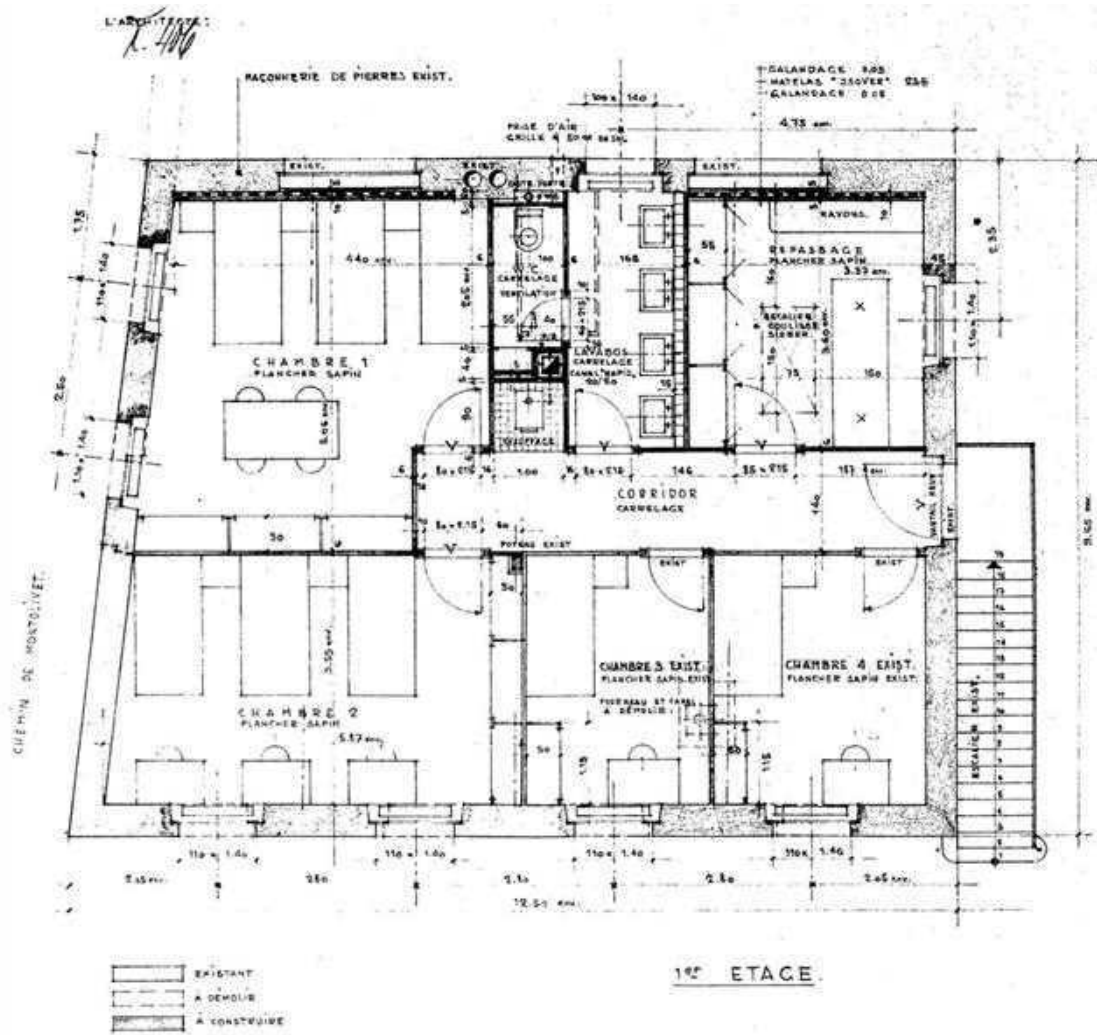


Fig. 43. Dépendance, plan du 1^{er} étage, Robert Stoll architecte, 1945 (AVL, dossier de mise à l'enquête publique).

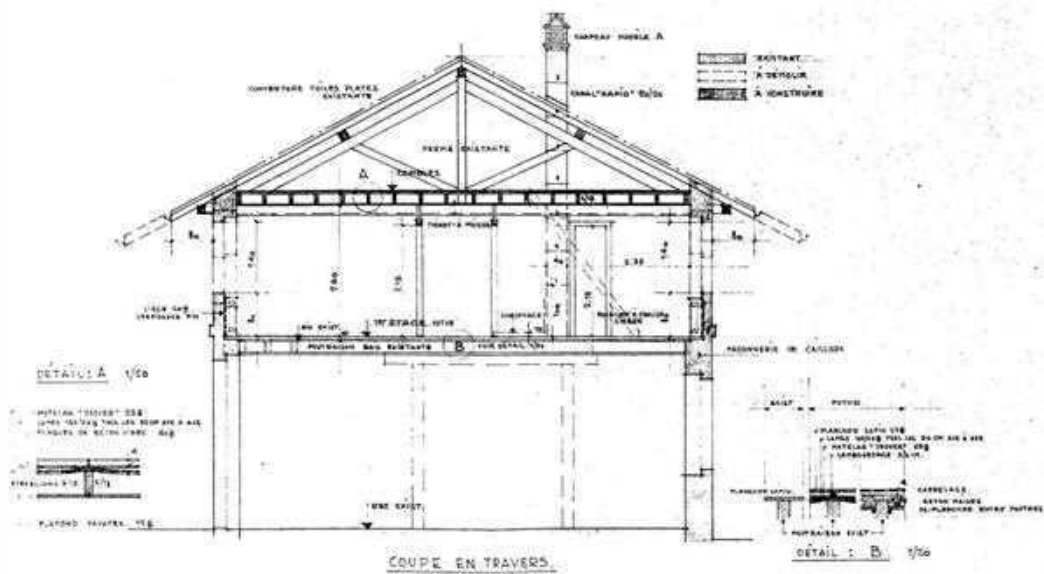


Fig. 44. Dépendance, coupe transversale, Robert Stoll architecte, 1945 (AVL, dossier de mise à l'enquête publique).

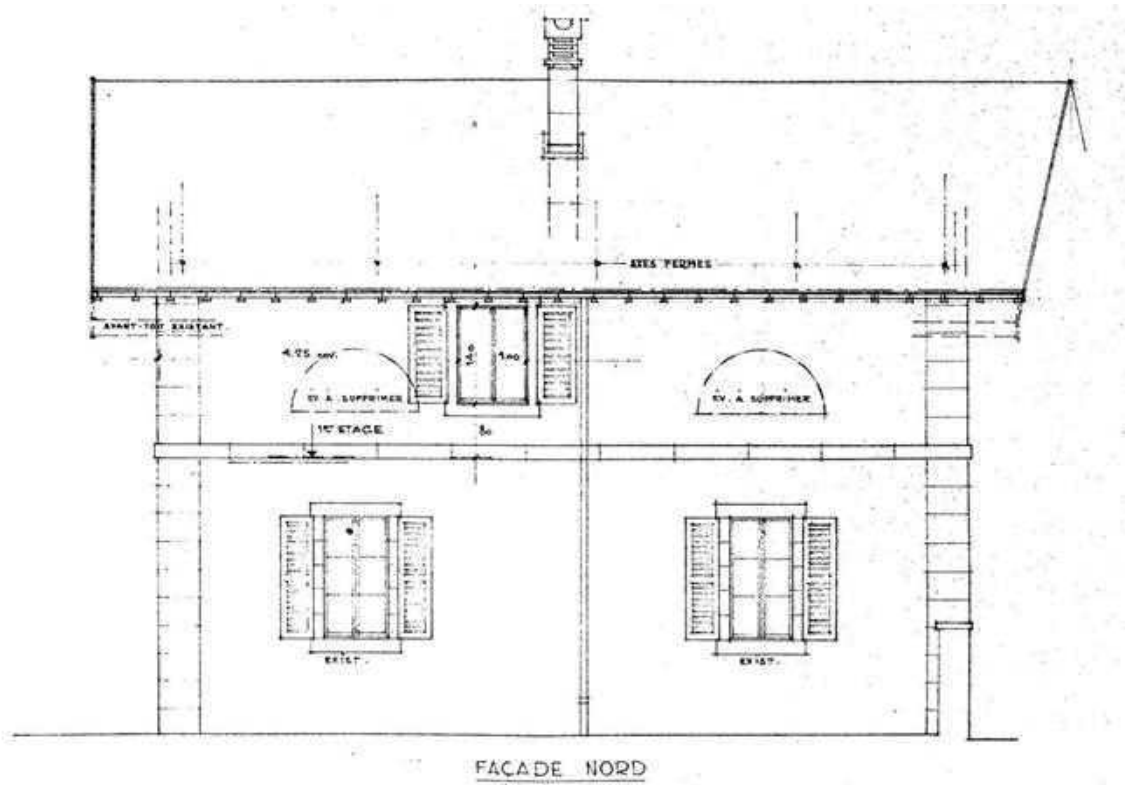


Fig. 45. Dépendance, façade nord, Robert Stoll architecte, 1945 (AVL, dossier de mise à l'enquête publique).

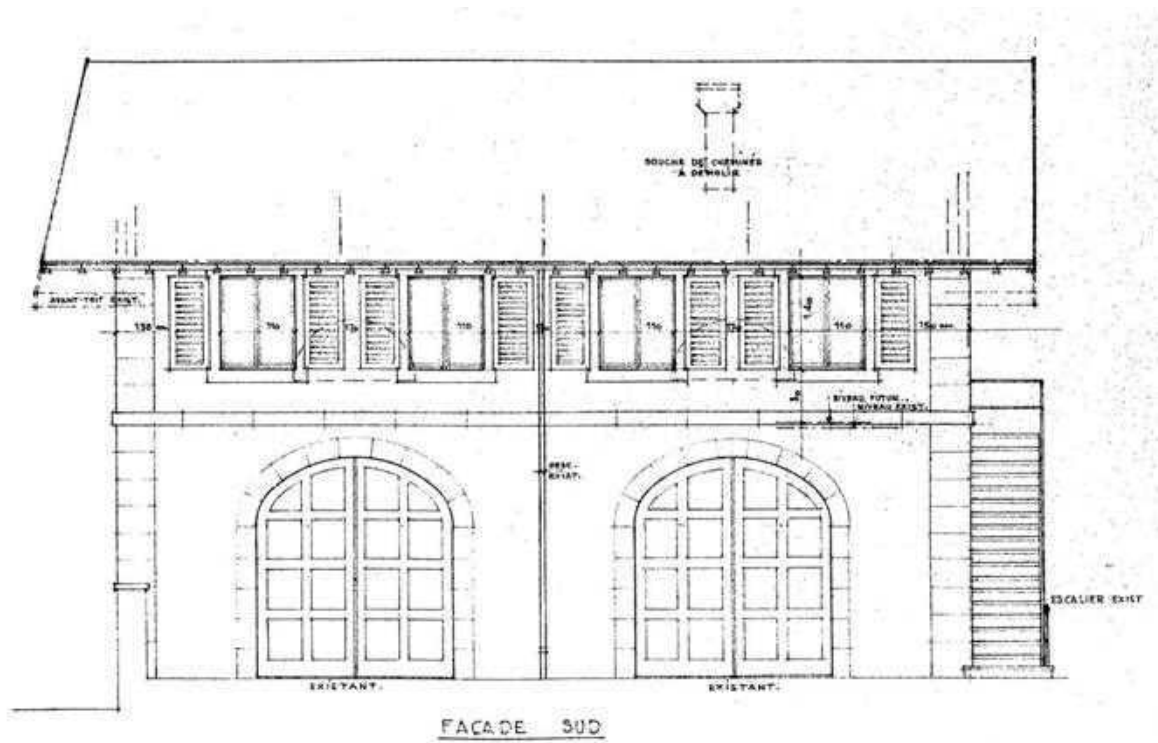


Fig. 46. Dépendance, façade sud, Robert Stoll architecte, 1945 (AVL, dossier de mise à l'enquête publique).

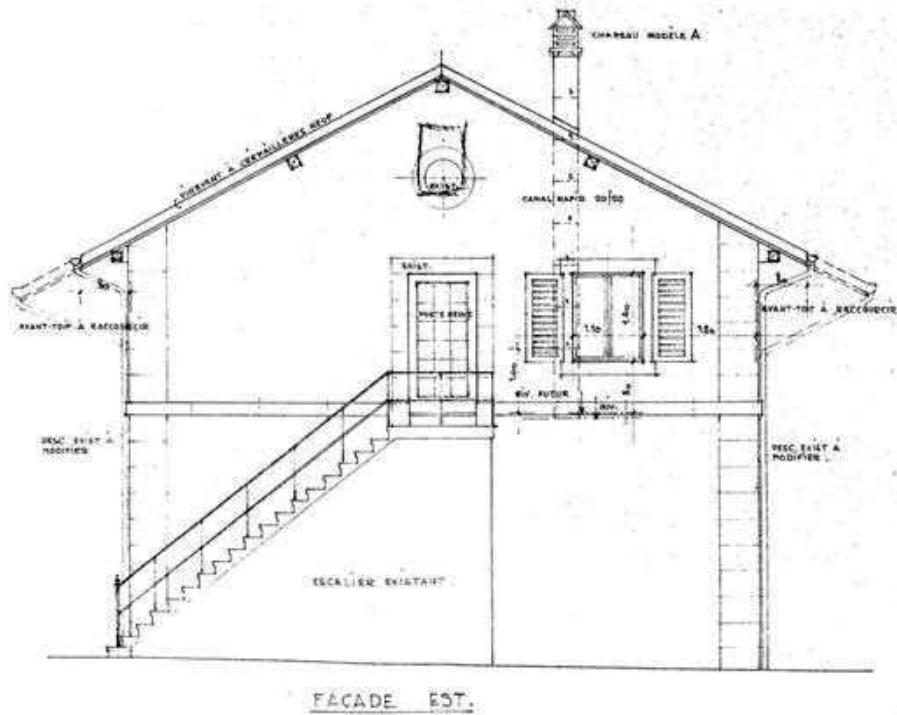


Fig. 47. Dépendance, façade est, Robert Stoll architecte, 1945 (AVL, dossier de mise à l'enquête publique).

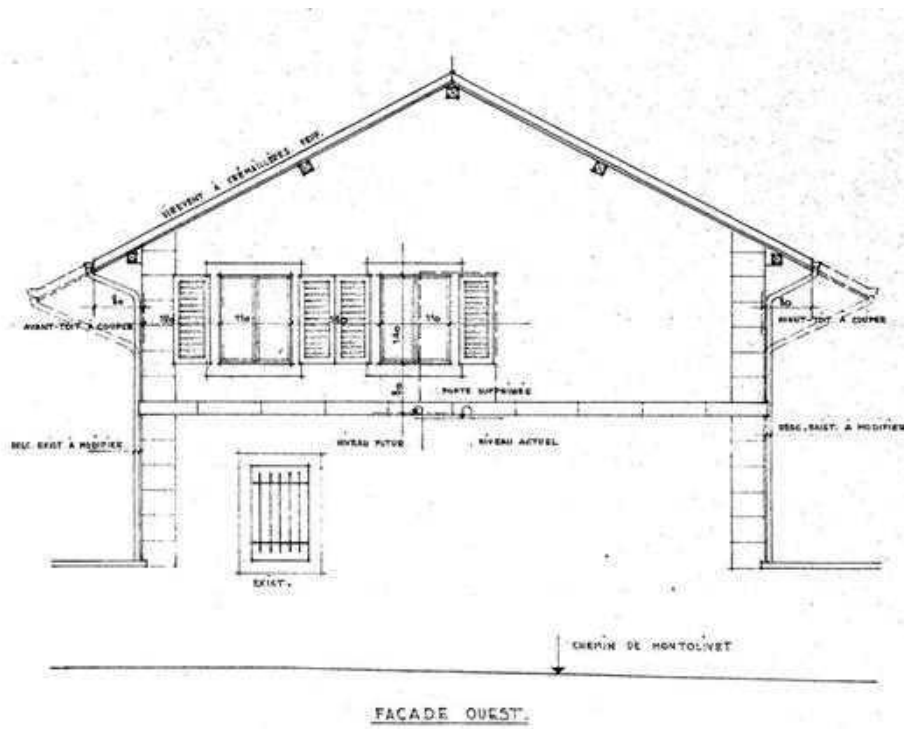


Fig. 48. Dépendance, façade est, Robert Stoll architecte, 1945 (AVL, dossier de mise à l'enquête publique).

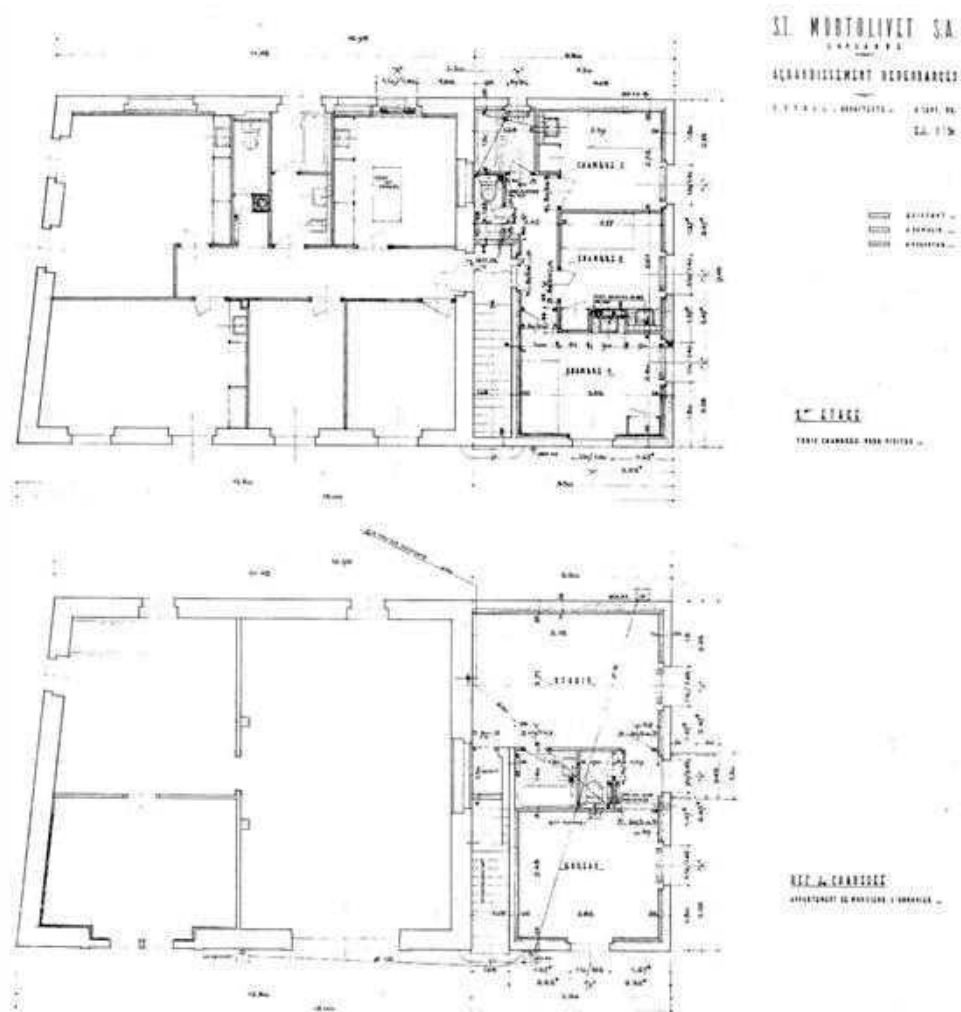


Fig. 49. Dépendance, agrandissement du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage, Robert Stoll architecte, 8 septembre 1955 (AVL, dossier de mise à l'enquête publique).



Fig. 50. Dépendance, agrandissement à l'est, Robert Stoll architecte, 8 septembre 1955 (AVL, dossier de mise à l'enquête publique).



Fig. 51. Dépendance, façade sud.



Fig. 52. Dépendance, façade est.



Fig. 53. Dépendance, angle nord-est

L'école, l'internat et la chapelle

En 1947 est lancé un vaste projet de construction d'un bâtiment d'école, d'un immeuble d'habitation pour élèves internes et d'une chapelle¹⁷. Ce projet entraîne la démolition de tous les bâtiments à l'ouest de la maison de maître, soit deux constructions de plan carré et un passage entre la maison de maître et la première annexe. Il est porté par la Société immobilière de Montolivet, représentée par Marius Pivot et Marcelle von der Weid, qui mandate pour ce faire l'architecte Robert Stoll¹⁸. Etabli à Pully et mort en 1969, Stoll n'a pas laissé de trace dans la littérature consacrée à l'architecture régionale. Il réalise un immeuble locatif à l'avenue Charles-Ferdinand Ramuz, à Pully en 1950¹⁹ et «La Maison pulliérane», salle des fêtes, avec Roger Oguey en 1953²⁰. Il participe à la deuxième étape d'agrandissement des établissements psychiatriques de Cery avec E. et L. d'Okolski, Claude Jaccottet, Eugène Béboux, Eugène Mamin et Roger Oguey en 1957²¹. Outre plusieurs villas à Pully, il signe encore l'école de Chamblandes en 1958²² et le foyer paroissial du temple de Chamblandes en 1960²³.

L'implantation de ces différents bâtiments s'organise en forme de manivelle, partant de l'ancienne maison de maître qui conserve une position centrale (fig. 55). Le collège se place dans l'alignement de la maison de maître, alors que l'internat s'avance en direction du lac, le long du chemin de Montolivet, et que la chapelle se met en retrait, fermant la cour de l'entrée. Tous les bâtiments sont mis en relation par des passages fermés. Ce dispositif permet le développement de plusieurs «belles façades» au sud, de part et d'autre de la maison de maître, monumentalisées par la présence d'emmarchements et de grandes baies vitrées (fig. 58, 67 et 88).



Fig. 54. L'Institut Montolivet après 1951 et avant la construction du gymnase en 1973 (Archives de l'Institut catholique Montolivet). Devant la maison du XVIII^e siècle, le mur de soutènement et une partie de l'escalier monumental sont encore visibles.

¹⁷ AVL, dossier de mise à l'enquête publique du 9.1.1947 au 18.1.1947.

¹⁸ « Acte constitutif de servitudes », 4 juin 1947, AVL, dossier d'écritures.

¹⁹ *Feuille d'avis de Lausanne*, 5 janvier 1950.

²⁰ *Feuille d'avis de Lausanne*, 2 novembre 1953.

²¹ *La Nouvelle Revue de Lausanne*, 28 mars 1957.

²² *Feuille d'avis de Lausanne*, 22 octobre 1958.

²³ *Feuille d'avis de Lausanne*, 18 juin 1960.

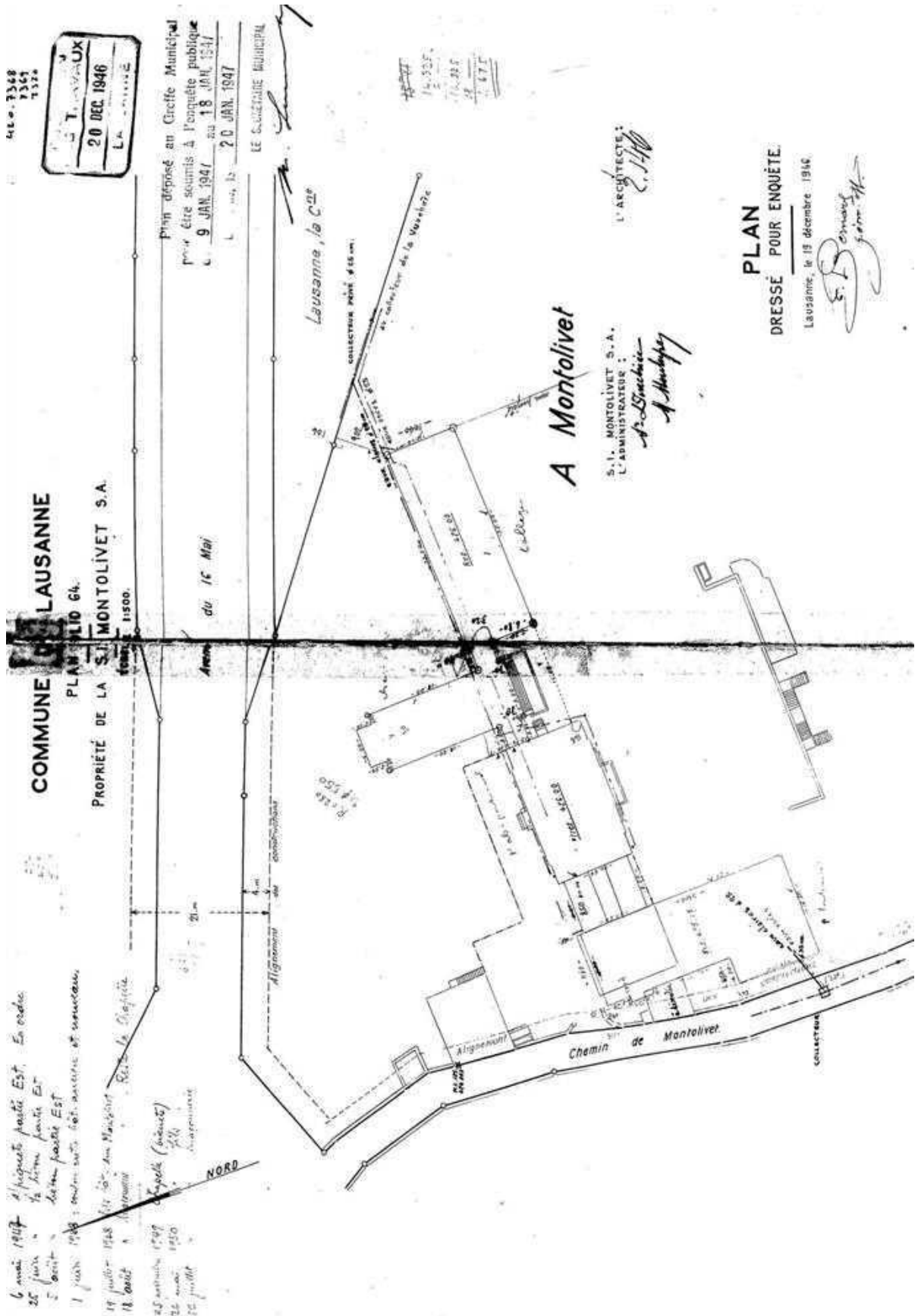


Fig. 55. Plan de situation, Robert Stoll architecte, 1947 (AVL, dossier de mise à l'enquête publique).

Le bâtiment d'école

De plan rectangulaire, le bâtiment d'école s'élève sur cinq niveaux, implantés dans une double pente et recouverts d'un toit à croupes. Les salles de classe se répartissent le long de la façade sud et sont desservies par un couloir longitudinal s'étendant le long de la façade nord (fig. 56). Le premier niveau, en contrebas, est occupé par une salle de gymnastique qui peut aussi servir de salle de spectacle grâce à la présence d'une scène (fig. 64). La salle s'ouvre sur un préau par de grandes baies vitrées (fig. 58). La cage d'escalier est placée contre la façade ouest, à l'articulation avec les autres bâtiments (fig. 60 et 61). Les quatre étages abritent chacun cinq classes. Les combles, qui étaient occupés à l'origine par des chambres, ont été transformés pour recevoir des classes spéciales.

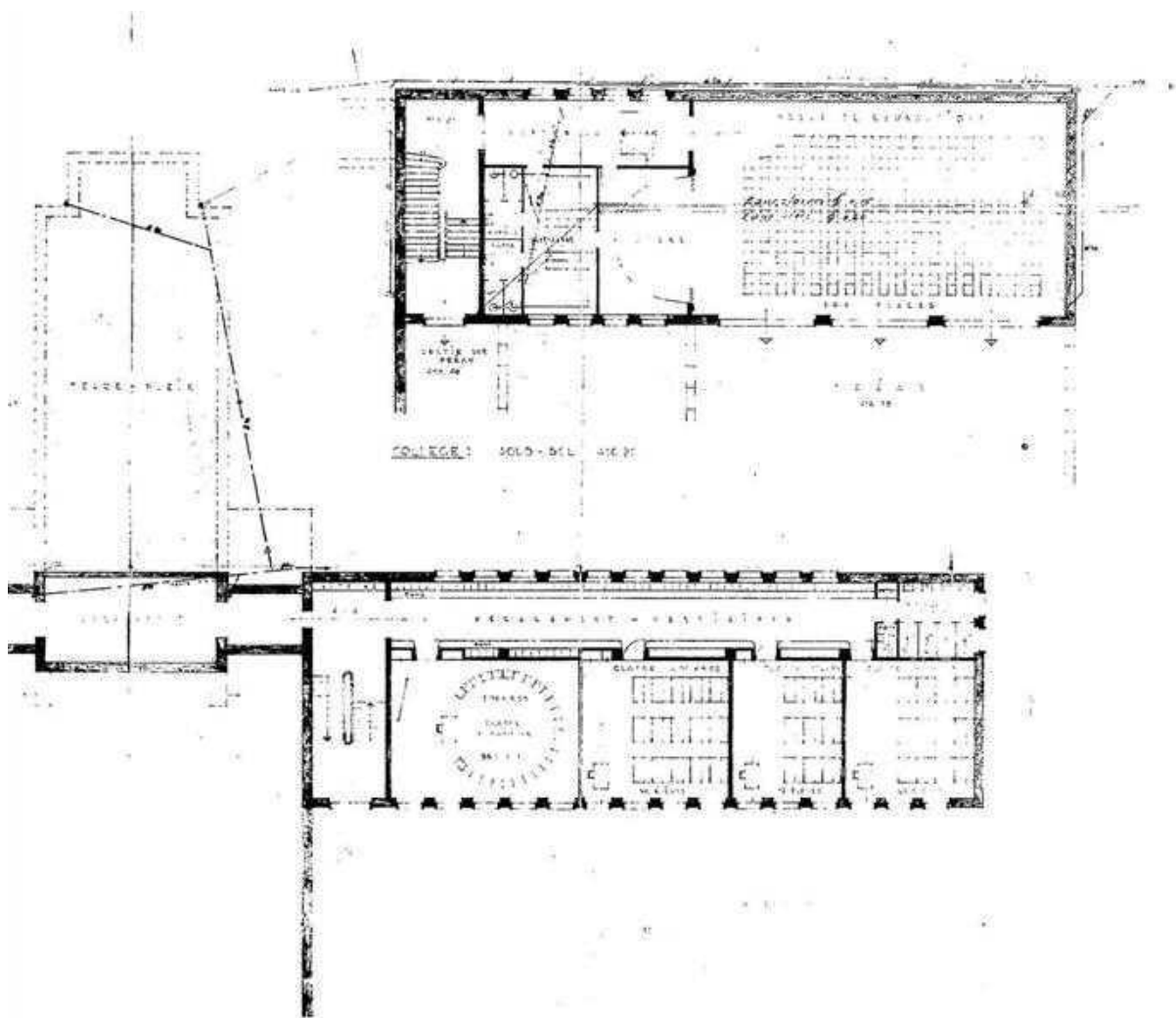


Fig. 56. Bâtiment d'école, rez-de-chaussée inférieur et supérieur, Robert Stoll architecte, 1947 (AVL, dossier de mise à l'enquête publique).



Fig. 57. Salles de classe entre 1951 et 1973 (Archives Institut catholique Montolivet).



Fig. 58. Bâtiment d'école, façades sud-est et sud.



Fig. 59. Corridor, 1^{er} étage.



Fig. 60. Escalier, 1^{er} étage.



Fig. 61. Escalier, sous-sol.



Fig. 62. Salle de classe, 1^{er} étage.



Fig. 63. Classe enfantine 1^{er} étage.



Fig. 64. Salle de gymnastique, sous-sol.



Fig. 65. Bâtiment d'école, serrurerie

L'internat

De plan également rectangulaire, mais dans une orientation perpendiculaire à celle du collège, l'internat compte cinq niveaux, recouverts d'un toit à croupes (fig. 66 et 67). Le rez-de-chaussée accueille un réfectoire et les cuisines qui lui sont associées (fig. 77-82). Dans les étages, les chambres se répartissent de part et d'autre d'un corridor longitudinal s'étendant du nord au sud (fig. 84). Au 1^{er} étage, les chambres ont été réaménagées en salles de classe (fig. 85). Sur le plan architectural, l'élément le plus marquant réside dans la façade sud, composée de balcons courant sur toute la largeur du bâtiment et lui conférant l'aspect d'un sanatorium (fig. 67 et 74). L'intérieur n'est pas dépourvu d'éléments décoratifs intéressants. Les espaces de circulation possèdent un dallage de travertin de belle qualité (fig. 77). De même, le sol du réfectoire est fait d'un mélange étonnant de différentes roches (fig. 80). L'aménagement général du réfectoire témoigne du soin apporté au détail: plinthes en bois, tringles à rideaux et garde-corps des balcons (fig. 75 et 81). A noter la présence (de même que dans le reste des bâtiments) d'un abondant mobilier de la fameuse marque suisse Horgen-Glarus, dans un très bon état de conservation (fig. 82). De nombreuses menuiseries et huisseries ont été préservées au rez-de-chaussée, comme dans les étages. Certaines portes ont été déposées à la cave.

La façade est comportée une importante mosaïque représentant le Christ en «Salvator mundi» et signée des initiales A. P. (fig. 68 et 69). Cette signature pourrait être celle d'André Pettineroli (1902-1978), peintre et sculpteur jurassien²⁴. Pettineroli s'est formé à l'école des arts appliqués de Lausanne²⁵. Membre du Groupe de Saint-Luc, collectif d'artistes catholiques, il participe à la rénovation des églises de Lutry (1933) et d'Ependes (1935).

Une cage pour recevoir un nouvel ascenseur a été ajoutée en 1989 sur la façade nord par l'atelier d'architecture Gamme, à Lausanne²⁶.

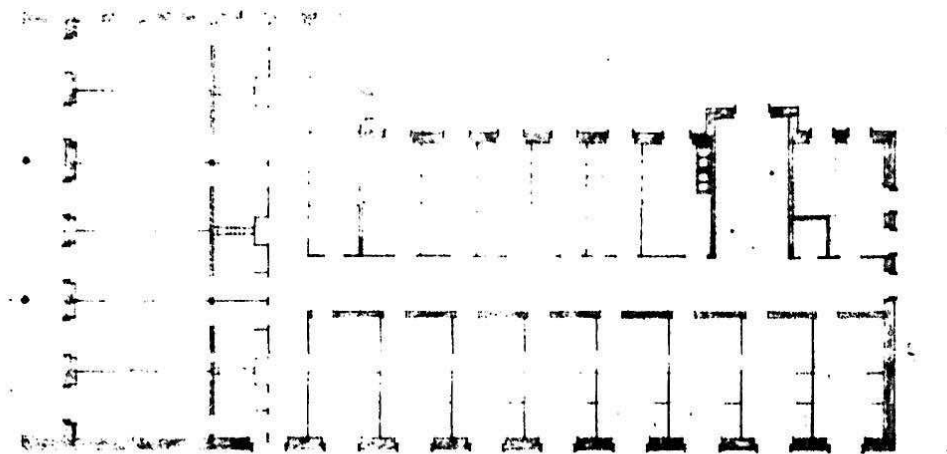


Fig. 66. Internat, plan d'étage, Robert Stoll architecte, 1947 (AVL, dossier de mise à l'enquête publique).

²⁴ Le *Künstler Lexikon der Schweiz XX. Jahrhundert* (Frauenfeld; Stuttgart: Huber, 1983) lui attribue un "Christus (1950/51, Mosaik), Pensionat St-Olivet Lausanne" [sic]; hypothèse aimablement transmise par Antoine Baudin et Camille Noverraz.

²⁵ *Patrimoine fribourgeois*, 1995, n°5, p. 53.

²⁶ AVL, dossier de mise à l'enquête publique du 14.11.1989 au 12.12.1989. L'atelier d'architecture Gamme a repris la succession d'Henri Collomb.



Fig. 67. Internat façade sud.



Fig. 68. Façade est, mosaïque d'André Pettineroli.



Fig. 69. Façade est.



Fig. 70. Façade ouest.



Fig. 71. Entrée nord.



Fig. 72. Façade ouest, rez-de-chaussée.



Fig. 73. Façade nord, rez-de-chaussée.



Fig. 74. Façade sud, rez-de-chaussée.



Fig. 75. Façade sud, rez-de-chaussée.



Fig. 76. Façade nord.



Fig. 77. Comptoir du réfectoire.



Fig. 78. Plafonnier dans le couloir menant au réfectoire.



Fig. 79. Réfectoire.



Fig. 80. Sol du réfectoire.



Fig. 81. Réfectoire, plinthe au bas des piliers et des murs.



Fig. 82. Mobilier de Horgen-Glarus.



Fig. 83. Porte d'ascenseur au rez-de-chaussée.



Fig. 84. Corridor, 2^e étage.



Fig. 85. Salle de classe, 1^{er} étage.

La chapelle

En même temps que le collège et l'internat, une vaste chapelle est construite en 1947. Elle possède plus de 100 places, réparties entre le sol de la nef et des galeries courant sur trois côtés (fig. 86, 90 et 91). Le plafond voûté est porté par deux rangées de trois piliers en travertin. L'éclairage naturel est assuré par trois fenêtres hautes, disposées des deux côtés de la nef et dotées de verres colorés (fig. 87). La toiture à croupes est surmontée d'un clocheton (fig. 87). La chapelle est équipée d'un vestibule, d'un confessionnal et d'un orgue, signé par la Manufacture des grandes orgues SA à Genève et daté de 1957. L'abside semi-circulaire est ornée d'une peinture monumentale représentant l'Annonciation, Adam et Eve chassés du Paradis et l'Annonce aux bergers (fig. 92). Cette œuvre est signée Paul Monnier et est datée de 1951.

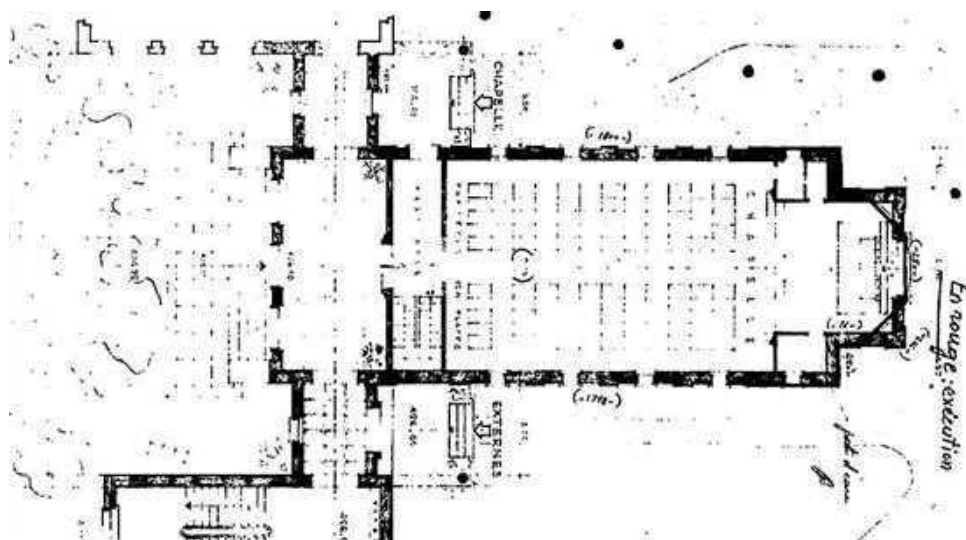


Fig. 86. Chapelle, projet sans les bas-côtés, Robert Stoll architecte, 1947 (AVL, dossier de mise à l'enquête publique).



Fig. 87. L'angle nord-ouest de la chapelle et son clocheton.



Fig. 88. Chapelle, façade sud.



Fig. 89. Chapelle, entrée.



Fig. 90. La chapelle en direction de l'abside.



Fig. 91. La chapelle en direction de la tribune.



Fig. 92. « Annonciation », « Annonce aux bergers » et « Adam et Eve » chassés du Paradis, par Paul Monnier, 1951.

Paul Monnier (1907-1982) est né à Montana-Vermala²⁷. Il se forme à l'école des beaux-arts de Genève entre 1924 et 1930. Il fait partie de l'Ecole des Pâquis, réunissant des artistes se revendiquant du catholicisme. Parmi plus de 60 réalisations, il participe à la décoration de nombreux édifices religieux, sous forme de peintures, de mosaïques et de vitraux: Abbaye de Saint-Maurice, Sion; chapelle Sainte-Ursule, Sion; église paroissiale de Crans-Montana; église Saint-Michel, Haute-Nendaz; église Saint-Martin, Viège; église Saint-Konrad, Zurich; église des Trois-Rois, Zurich-Enge; Mission catholique de langue française, Zurich-Hottinger; Maria-Friedenskirche, Dubendorf; église Saint-Joseph, Lausanne; basilique Notre-Dame, Genève. Il collabore avec Alexandre Cingria et Gino Severini à l'église Notre-Dame du Valentin, à Lausanne.

Les garde-corps de la galerie sont ornés de sculptures en creux représentant les litanies de la Vierge (fig. 93). Comme la mosaïque monumentale apposée sur l'une des façades de l'internat, ces œuvres sont signées A. P., André Pettineroli selon notre hypothèse (fig. 68).



Fig. 93. Les litanies de la Vierge, galeries de la chapelle, attribuées à André Pettineroli, 1951.

La chapelle possède encore de nombreux objets liturgiques d'un certain intérêt patrimonial: un autel en pierre polie, surmonté d'un tabernacle en métal émaillé représentant une *Pietà*, une table de l'Eucharistie en pierre polie, un ange en bronze et un bénitier (fig. 94-98). Porté par une colonne torse, le bénitier est signé Arnold Bargetzi, tailleur de pierre à Kreuzen, dont la dynastie remonte jusqu'à 1742 et demeure aujourd'hui toujours active dans le domaine²⁸.

²⁷ ZUMTHOR, Bernard, *Paul Monnier*, Sion : Éditions de la Matze, 1975.

²⁸ Gilles Prod'hom attribue par leur style et la technique employée le tabernacle et l'ange sculpté à Marcel Feuillat (1896-1962). Cette hypothèse est étayée par la collaboration de Monnier et de Feuillat à l'occasion de plusieurs chantiers de décoration d'églises et leur appartenance commune au Groupe de Saint-Luc, un collectif d'artistes catholiques.



Fig. 94. Table de l'Eucharistie.



Fig. 95. Bénitier.



Fig. 96. Ostensoir (?).



Fig. 97. Autel.



Fig. 98. Tabernacle.

La salle des maîtres

Le passage fermé établi entre la maison de maître et l'internat en 1947 est occupé par un corridor et la salle des maîtres (fig. 99). Placée entre deux parois vitrées (d'une part donnant sur l'extérieur et d'autre part sur le corridor), cette pièce reçoit un traitement particulièrement soigné. Le sol est revêtu d'un motif géométrique mêlant trois essences de bois (fig. 102). Une alcôve à l'ouest abrite une bibliothèque faite sur mesure et l'imposante table repose sur des pieds en pierre polie (fig. 100 et 101).



Fig. 99. Salle des maîtres, façade sud.



Fig. 100. Salle des maîtres, bibliothèque.



Fig. 101. Salle des maîtres, table.



Fig. 102. Salle des maîtres, parquet.

Le gymnase

Un nouveau bâtiment est réalisé en 1973-1975 au sud du site afin d'augmenter la capacité de l'école de huit classes (fig. 104). Certainement pour conserver les dégagements de la terrasse devant les bâtiments plus anciens et pour préserver la vue sur le panorama, la nouvelle construction est intégrée dans la pente, à l'emplacement d'un ancien mur de soutènement, et se trouve de fait à moitié enterrée (fig. 107)²⁹.

Le projet est élaboré par l'architecte Henri Collomb, en collaboration avec ses deux associés habituels, Manfred Kreil et Raphaël Abbet. Né en 1923 et mort en 2009, Henri Collomb suit les cours de l'école des arts décoratifs de Fribourg³⁰. Avec Manfred Kreil et Raphaël Abbet, il est notamment l'auteur d'une imposante maison pour étudiants (chemin des Falaises 1-3, à Lausanne, 1964, fig. 103) et du Foyer éducatif de la Maison des jeunes (chemin d'Entre-Bois 1, Lausanne, 1972)³¹. Comme à Montolivet, ces deux bâtiments témoignent d'une volonté d'exploiter la pente en tant qu'élément déterminant de la conception du plan et d'utiliser le béton apparent pour son aspect esthétique, dans la filiation du mouvement brutaliste. En 1978, Henri Collomb signe encore, avec Guy Collomb et Larry Mitnick, un immeuble d'habitation et de commerce, avenue de Cour 103, à Lausanne³².

Le nouveau bâtiment, appelé gymnase, dispose les salles de classe au sud, afin de profiter de l'ensoleillement par de larges baies vitrées, et le couloir de distribution, ainsi que les sanitaires, au nord, contre la pente (fig. 105). Les espaces de circulation, presque aveugles, bénéficient toutefois de lumière naturelle par des ouvertures zénithales et des baies placées à leurs extrémités (fig. 114). Les classes sont légèrement décalées les unes par rapport aux autres afin de rompre la monotonie de longs corridors à la perspective trop linéaire. Deux salles sont placées au niveau de la terrasse (fig. 109). Elles sont accessibles soit par un escalier intérieur (fig. 115), soit par un escalier extérieur, l'escalier extérieur s'enroulant autour de la cage de l'escalier intérieur (fig. 110). L'ensemble de ce dispositif en béton brut de décoffrage constitue le motif architectural principal du bâtiment.

Les façades sud et est sont composées d'une trame géométrique complexe, formée par les meneaux des fenêtres et les dalles débordantes d'étage et de toiture (fig. 110). Les meneaux sont réalisés en bois teinté, parti-pris relativement rare dans ce type d'architecture. A relever encore la présence dans le hall, au rez-de-chaussée, d'un relief abstrait en béton occupant les deux faces d'un pan de mur (fig. 117). En l'absence de signature, on peut supposer qu'il s'agit d'une œuvre de l'architecte.

²⁹ AVL, dossier de mise à l'enquête publique du 29.12.1972 au 11.1.1973.

³⁰ *Bauen + Wohnen*, 1969, n° 9.

³¹ *Architecture du canton de Vaud 1920-1975*, sous la dir. de Bruno Marchand, Lausanne : PPUR, 2012, pp. 167-169.

³² Guy Collomb et Marc Collomb, qui ont fondé l'atelier cube à Lausanne, sont les fils d'Henri Collomb.



Fig. 103. Maison pour étudiants, ch. des Falaises 1-3, Lausanne, Henri Collomb, Manfred Kreil et Raphaël Abbet, architectes, 1964 (*Bauen + Wohnen*, 1969, 23, p. 337).

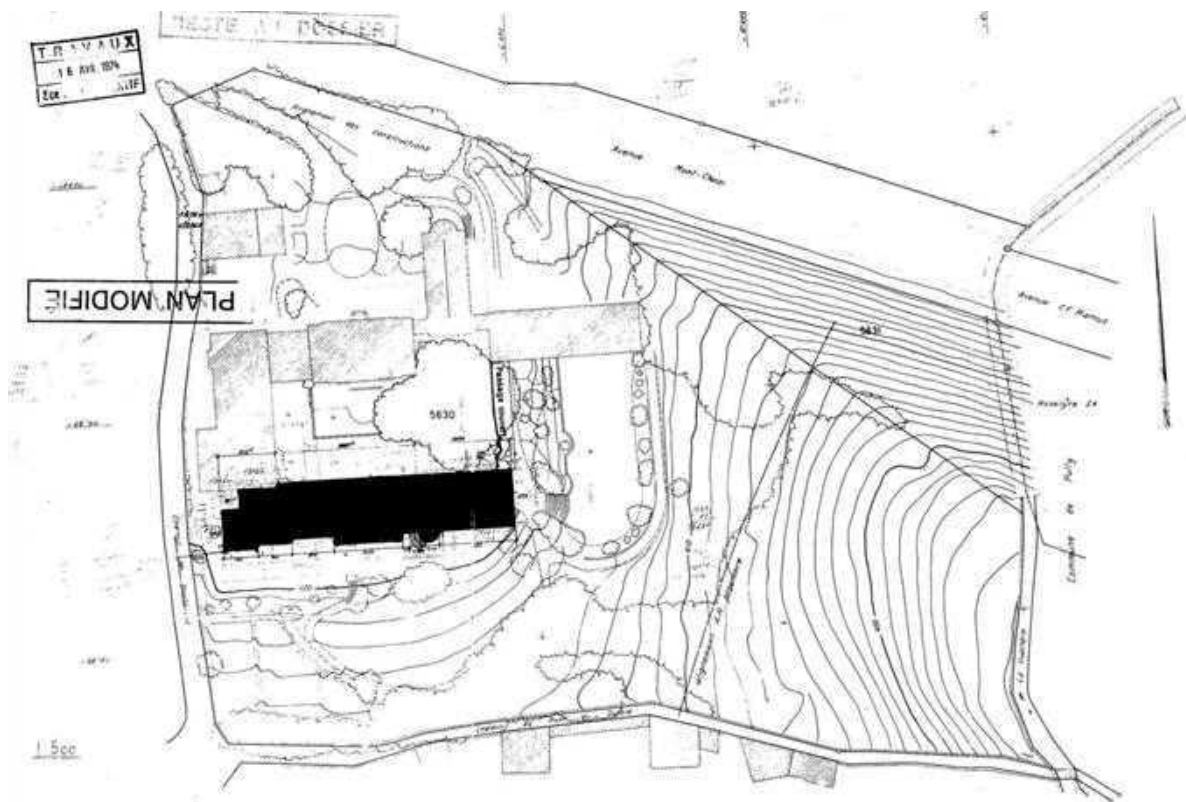


Fig. 104. Gymnase, plan du niveau inférieur, Henri Collomb architecte, 11 septembre 1972 (AVL, dossier de mise à l'enquête publique).

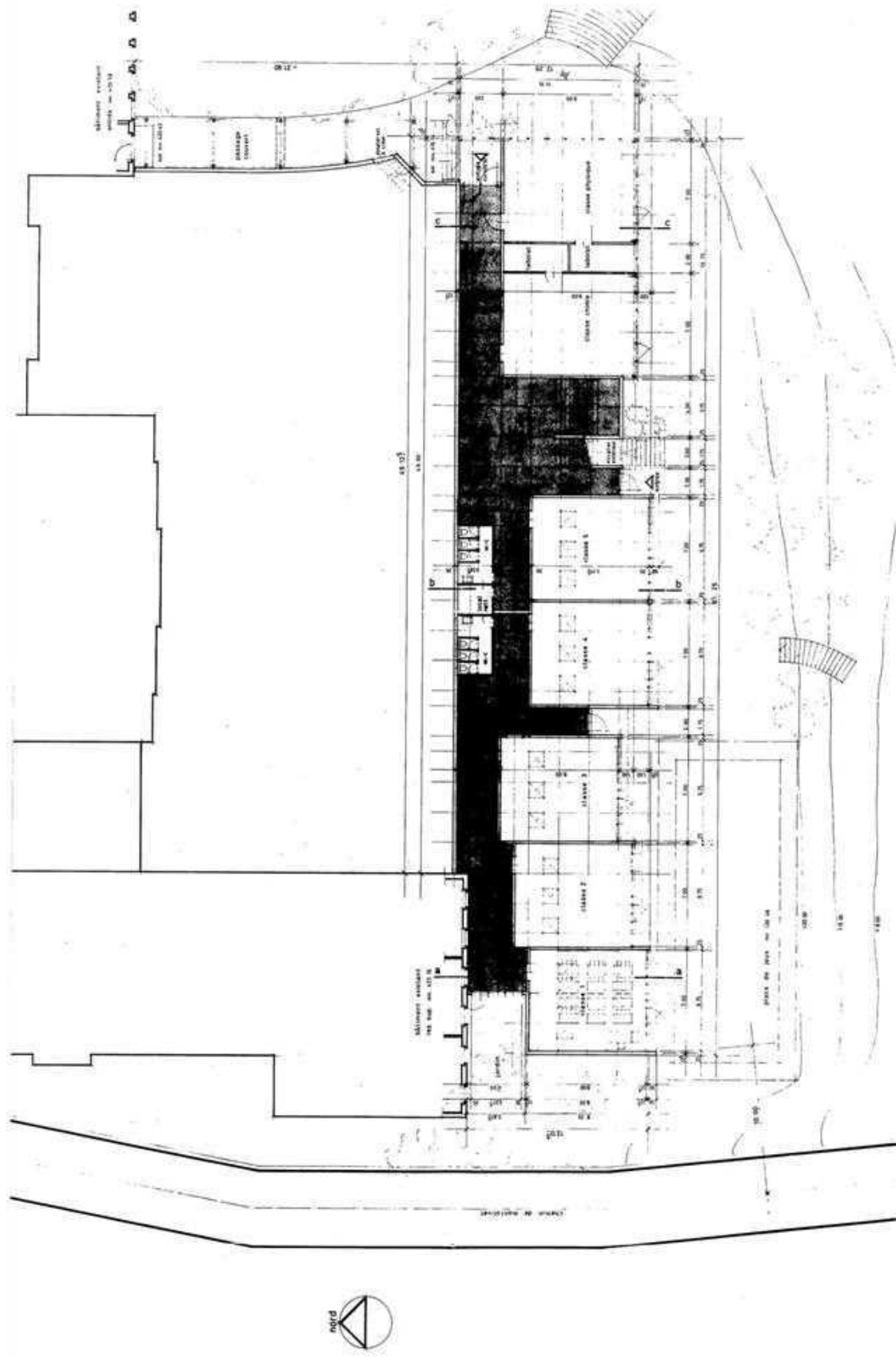


Fig. 105. Gymnase, plan du niveau inférieur, Henri Collomb architecte, 5 septembre 1972 (AVL, dossier de mise à l'enquête publique).

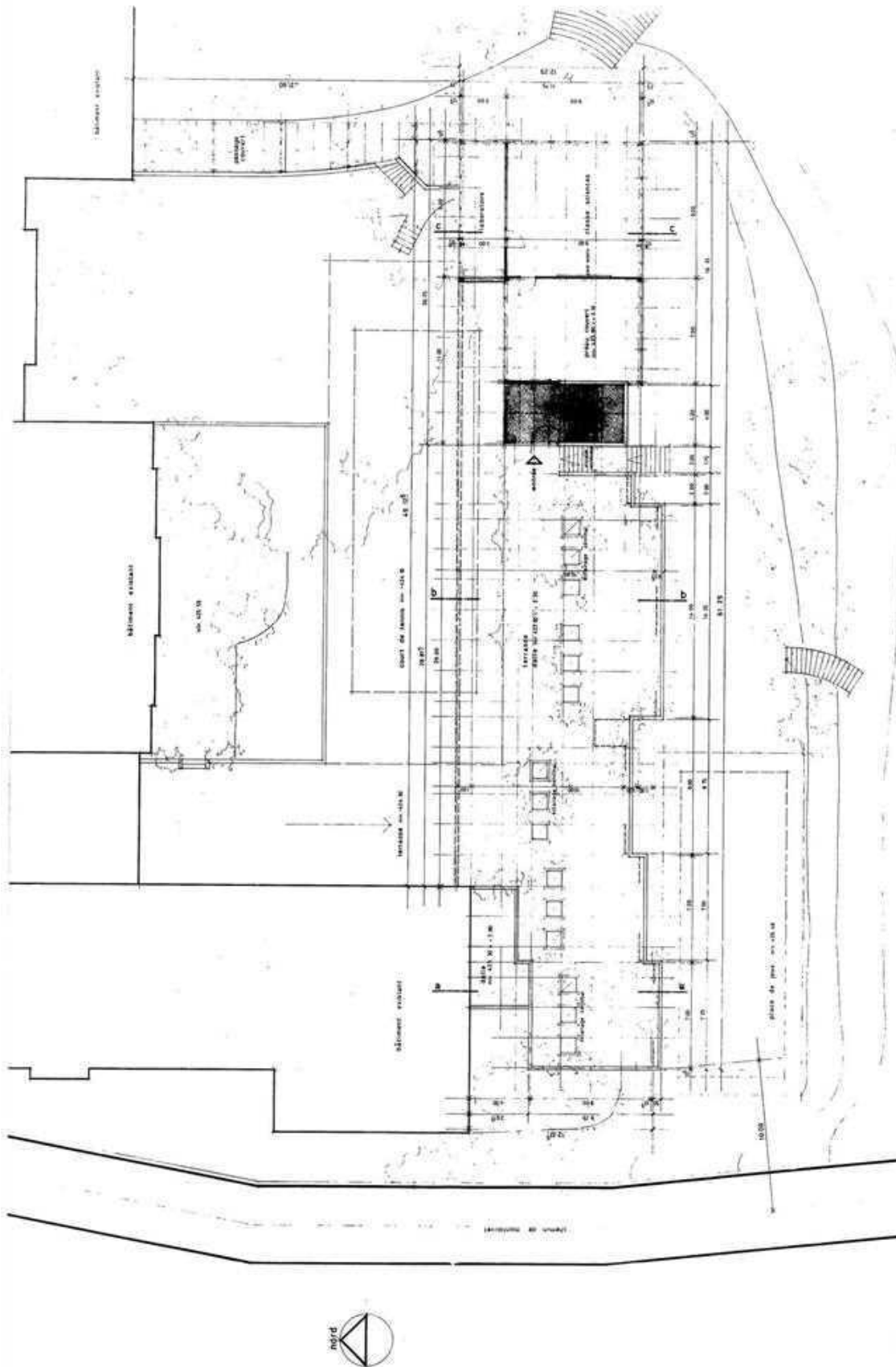


Fig. 106. Gymnase, plan du niveau supérieur, Henri Collomb architecte, 5 septembre 1972 (AVL, dossier de mise à l'enquête publique).

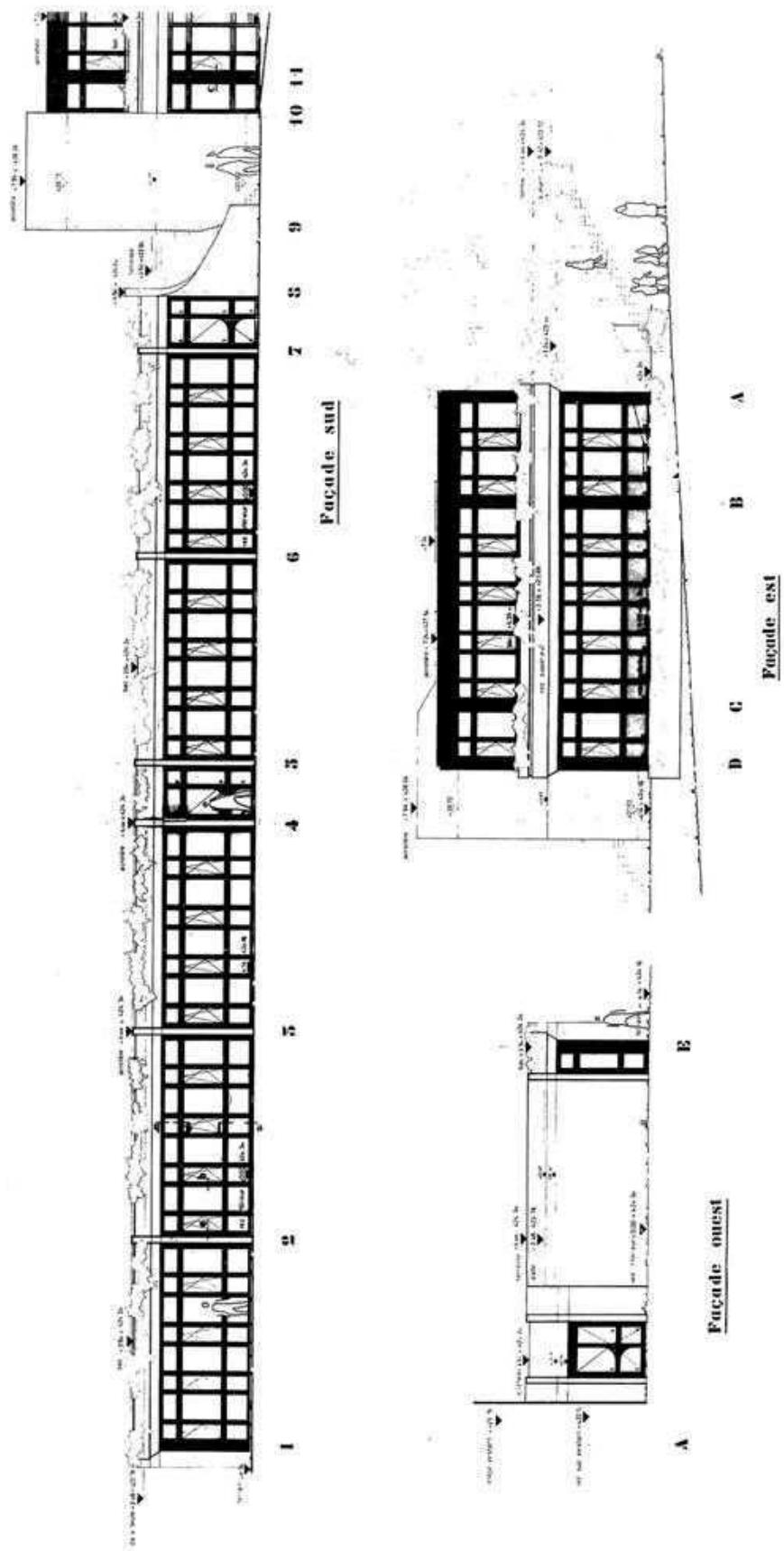


Fig. 107. Gymnase, élévations, Henri Collomb architecte, 9 août 1974 (AVL, dossier de mise à l'enquête publique).



Fig. 108. Gymnase, façade sud.



Fig. 109. Terrasse et façade ouest.



Fig. 110. Escalier sud, façade sud et façade est.



Fig. 111. Passage vers le bâtiment d'école.



Fig. 112. Porte sud.



Fig.113. Porte nord.



Fig. 114. Couloir central.



Fig. 115. Escalier menant du rez-de-chaussée à l'étage.



Fig. 116. Salle de classe.



Fig. 117. Relief en béton, rez-de-chaussée.

Les aménagements extérieurs

La cour d'entrée au nord et le jardin au sud profitent de nombreux aménagements, pour certains antérieurs aux constructions de 1947, comme le cheminement circulaire de dépose devant la maison et le portail en pierre et fer forgé (fig. 118). D'autres de ces aménagements ont disparu, comme, au sud, le mur de soutènement, associé à un escalier monumental, une serre et une fontaine³³. Il demeure au sud de nombreux parcours dallés ou bituminés qui doivent dater de 1947, mais qui reprennent peut-être un tracé plus ancien de type jardin paysager (fig. 119 et 120).



Fig. 118. Portail à l'entrée nord-ouest.



Fig. 119. Aménagements devant la maison de maître.



Fig. 120. Chemins à l'angle sud-est du gymnase.

³³ La serre a été détruite par un incendie en 1947, *La Nouvelle Revue de Lausanne*, 11 mars 1947.

Devant la maison de maître, il existe encore un muret qui est le vestige d'un mur de soutènement, délimitant la terrasse supérieure déjà présente en 1806 (fig. 2 et 14). En dessous s'étendait, jusqu'à la construction du gymnase en 1973, un court de tennis, déplacé en contre-bas en 1975 (fig. 121)³⁴. Les constructions de 1947 entraînent l'édification d'un important mur de soutènement à l'est, afin de constituer le préau aménagé devant le bâtiment d'école (fig. 58). Un mur moins imposant et un escalier sont construits entre l'école et la maison de maître.



Fig. 121. Le court de tennis sur la terrasse supérieure, entre 1951 et 1973 (Archives de l'Institut catholique Montolivet). Devant la maison de maître, la vasque décorative est déjà présente.



Fig. 122. Escalier à l'angle sud-est du gymnase.



Fig. 123. Vasque au sud de la maison de maître.

³⁴ AVL, dossier de mise à l'enquête publique du 23.5.1975 au 3.6.1975.

Devant la maison de maître se dresse une vauque déjà visible sur les photographies antérieures à 1973 (fig. 121 et 123). Elle n'est cependant pas présente avant 1947. Sur la terrasse au sud du gymnase, se trouve le bassin d'une fontaine, qui correspond peut-être à celle indiquée sur les plans, adossée à l'ancien mur de soutènement (fig. 11 et 124). En de nombreux endroits sont installés des bancs. Ceux en granit datent certainement de 1947, alors que ceux en béton ont sans doute été réalisés en même temps que le gymnase en 1973 (fig. 125 et 126).



Fig. 124. Fontaine au sud du gymnase.



Fig. 125. Banc au sud de la maison de maître.



Fig. 126. Banc au sud du gymnase

Tout en contrebas de la parcelle, au sud-est, est aménagée une fausse grotte, dotée d'un autel, d'un parvis et d'une statue de la Vierge (fig. 127). Il s'agit certainement d'un hommage à la Vierge de Lourdes. A proximité, une chaire a également été dressée (fig. 128). Tout ce dispositif devait sans doute servir à accomplir des cérémonies religieuses en plein air. En bordure de la parcelle, au sud, le mur de clôture semble remonter au moins au XIX^e siècle (fig. 129).



Fig. 127. Fausse grotte.



Fig. 128. Chaire à l'ouest de la fausse grotte.



Fig. 129. Mur de clôture au sud du jardin.

Conclusion

L'élément le plus remarquable du site de Montolivet réside dans la maison de maître datant de la fin du XVIII^e siècle et transformée par Henri Perregaux, l'un des architectes les plus importants du canton de Vaud. Les façades ont été relativement bien conservées, à l'exception des ailes percées pour moitié afin d'y raccorder les immeubles de 1947, un sas installé dans le portique de l'entrée et des salles de bains construites sur la terrasse ouest. En cas de démolition de certains bâtiments de 1947, il serait souhaitable que les ailes soient rétablies dans leur état de 1832 et que le portique soit dégagé des interventions du XX^e siècle. L'intérieur a passablement souffert de multiples rénovations et transformations, qui en ont même modifié la distribution. Cependant, il possède encore nombre d'éléments décoratifs intéressants. Il serait donc souhaitable qu'il soit restauré dans une démarche respectueuse des règles patrimoniales. Pour assurer une telle approche, il y aurait lieu de réviser la note qui lui a été attribuée par le recensement architectural du canton de Vaud afin de la faire passer de 3 à 2.

La dépendance forme un ensemble avec la maison de maître, de manière traditionnelle dans ce type de configuration. Elle est en outre, comme la maison de maître, une œuvre de l'architecte Henri Perregaux. A ce titre, elle mérite d'être protégée par des mesures patrimoniales et la note qui lui a été attribuée par le recensement architectural devrait être élevée de 4 à 3. Bien qu'elle ait été

agrandie à l'est et transformée intérieurement au cours du XX^e siècle, elle a conservé un aspect général caractéristique.

Le collège, l'internat et la chapelle forment également un ensemble cohérent, s'articulant de manière habile autour de la maison de maître. D'une modernité modérée, qui pourrait être placée dans la filiation du *Landistil* mis en place au moment de l'Exposition nationale de 1939, ces bâtiments témoignent d'une conception claire et rigoureuse. Le collège est certainement le moins élaboré par son architecture et son décor. En revanche, l'internat possède au rez-de-chaussée des espaces offrant des perspectives multiples, parfois traversant tout le volume et se prolongeant sur l'extérieur. Le traitement des sols et les menuiseries se révèlent aussi de qualité. Sa façade méridionale est la plus marquante par la présence de balcons transversaux. La mosaïque apposée sur la façade est constituée d'un élément imposant, qui appelle réflexion quant à sa conservation, en cas de démolition de l'immeuble. Enfin, la chapelle se présente comme la partie la plus riche du point de vue architectural et décoratif. Elle est restée dans un état inchangé, semble-t-il, depuis sa construction. L'élément le plus notable des décors tient dans la peinture monumentale occupant toute l'abside. Les garde-corps des galeries sont également à prendre en considération en raison des reliefs qui les recouvrent sur toute leur longueur. Le reste des éléments décoratifs a aussi été réalisé avec beaucoup de soin, comme le revêtement des sols, des colonnes et des encadrements, ainsi que le mobilier (autel, table de l'Eucharistie, bénitier et bancs).

Comme les bâtiments de 1947, le gymnase réalisé en 1973 marque une rupture avec les constructions qui le précèdent. Il est extrêmement significatif de son époque par sa volonté d'intégration dans l'environnement, ainsi que le traitement brutaliste des volumes et des surfaces. Les circulations intérieures possèdent une spatialité de grande qualité, déterminant une multitude de points de vue, autant dans l'horizontalité des corridors que dans la verticalité de la cage d'escalier. La conception des classes d'école pallie l'exposition unilatérale, due à la situation d'enterrement partielle du bâtiment, par une ouverture maximale de la façade méridionale. Dû à un architecte, Henri Collomb, bénéficiant d'une certaine reconnaissance, cet objet n'a malheureusement pas été pris en considération par le recensement architectural, en raison d'une certaine inaccessibilité. Alors qu'il est à rapprocher d'autres réalisations d'Henri Collomb à Lausanne, il est regrettable qu'il n'ait de ce fait bénéficié d'aucune mesure de sauvegarde et qu'il n'ait pas été intégré pleinement dans le patrimoine architectural de la seconde moitié du XX^e siècle à Lausanne.

Bien que très dissemblables, les différentes étapes de construction sur le site Montolivet ont chaque fois cherché à s'intégrer dans l'ensemble par le jeu des articulations et des circulations, tout en préservant l'un des atouts majeurs du lieu, à savoir le point de vue qu'il offre sur le panorama. Il n'en demeure pas moins un aspect général passablement disparate. L'opération de 1947 notamment, avec la construction du bâtiment d'école et de l'internat, a eu pour effet d'occulter la maison de maître, en produisant un contraste fâcheux par la masse des volumes et en oblitérant les vues sur le sud-ouest. Tout réaménagement du site aura donc à tenir compte d'une remise en valeur des bâtiments les plus anciens, la maison du XVIII^e siècle et sa dépendance, et des caractéristiques propres à l'endroit, constitué d'une topographie particulière et d'une végétation à laquelle les autorités ont été depuis longtemps attentives.

Bibliographie

Sources

- Fiche du recensement architectural du canton de Vaud, n° Monu 19, juillet 1998.
- Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS).
- «Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre le chemin de Montolivet, l'avenue de Montchoisi, la Vuachère et le chemin du Pont-du-Diable», approuvé par le Département des travaux publics le 22 janvier 1998 (Guichet cartographique de la ville de Lausanne).

Archives cantonales vaudoises

- ACV, GEB 132/5 «Révision du cadastre des bâtiments 1836-1840».
- ACV Dg 168 (1826-1828) ; 199 (2.5.1828)
- ACV G 132/2, 1806 sq, 158/211, 159, 7102
- ACV G 132 Tabl. 1836, 55
- ACV G 132 PV 1837 1042

Archives de l'Institut catholique Montolivet

Archives de la ville de Lausanne (AVL)

- Dossiers de mise à l'enquête publique
- Dossiers d'écritures

Musée historique de Lausanne

- photographies

Etudes

Architecture du canton de Vaud 1920-1975, sous la dir. de Bruno Marchand, Lausanne: PPUR, 2012.

BISSEGGGER, Paul, *D'ivoire et de marbre. Alexandre et Henri Perregaux ou l'Age d'Or de l'architecture vaudoise. 1770-1850*, Lausanne: Bibliothèque historique vaudoise, 2007.

GRANDJEAN, Marcel, *Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud*, volume 4, Berne: la Société d'histoire de l'art en Suisse, 1981.

PROD'HOM, Gilles, *Chapelle de l'Institut catholique Montolivet*, 2010, fiche non publiée.

SECRÉTAN, Bernard, *Église et vie catholique à Lausanne du XIX^e siècle à nos jours*, Lausanne: Bibliothèque historique vaudoise, 2005.

ZUMTHOR, Bernard, *Paul Monnier*, Sion: Éditions de la Matze, 1975.